Cours de Bioéthique 2019

**Sommaire**

[De la différence entre droit, morale, et éthique : 2](#__RefHeading___Toc5579_2654796477)

[Différences entre morale et éthique : 2](#__RefHeading___Toc5581_2654796477)

[Différences entre morale et droit : 3](#__RefHeading___Toc5585_2654796477)

[Différences entre éthique et droit : 4](#__RefHeading___Toc5587_2654796477)

[La bioéthique : 4](#__RefHeading___Toc5589_2654796477)

[Définition : 5](#__RefHeading___Toc5591_2654796477)

[Procès de Nuremberg: 5](#__RefHeading___Toc5593_2654796477)

[Histoire de l’expérimentation médicale : 5](#__RefHeading___Toc5595_2654796477)

[Premières expérimentations médicales : 5](#__RefHeading___Toc5738_3562927657)

[L’expérimentation humaine dans la Grèce antique : 6](#__RefHeading___Toc5599_2654796477)

[Hypocrate : 6](#__RefHeading___Toc5740_3562927657)

[Galien : 7](#__RefHeading___Toc5742_3562927657)

[L’école d’Alexandrie : 7](#__RefHeading___Toc5744_3562927657)

[Avicenne : 8](#__RefHeading___Toc5747_3562927657)

[Vésale  et Ambroise Paré :: 8](#__RefHeading___Toc5749_3562927657)

[Anton Stark : 9](#__RefHeading___Toc5733_1331939832)

[James Lind : 10](#__RefHeading___Toc5735_1331939832)

[La variolisation : 10](#__RefHeading___Toc5814_2309800995)

[Thomas Percival : 11](#__RefHeading___Toc5816_2309800995)

[William Beaumont : 11](#__RefHeading___Toc5818_2309800995)

[John Utter: 12](#__RefHeading___Toc5820_2309800995)

[Claude Bernard : 12](#__RefHeading___Toc5822_2309800995)

[Pasteur : 14](#__RefHeading___Toc5824_2309800995)

[Albert Nesser : 15](#__RefHeading___Toc5826_2309800995)

[L’auto-expérimentation : 15](#__RefHeading___Toc5828_2309800995)

[Les expérimentations américaines : 16](#__RefHeading___Toc5830_2309800995)

[L’Allemagne d’avant guerre : 16](#__RefHeading___Toc5832_2309800995)

[L’eugénisme : 17](#__RefHeading___Toc5834_2309800995)

[Origine : 17](#__RefHeading___Toc5954_2320769840)

[France 18](#__RefHeading___Toc5956_2320769840)

[Etats Unis : 19](#__RefHeading___Toc5958_2320769840)

[Conclusion : 19](#__RefHeading___Toc5960_2320769840)

[Le procès des médecins de Nuremberg : 19](#__RefHeading___Toc5836_2309800995)

[Expérience sur les hautes altitudes : 20](#__RefHeading___Toc5983_390686212)

[Les peines : 21](#__RefHeading___Toc5985_390686212)

[Les arguments de la défense : 21](#__RefHeading___Toc5987_390686212)

[Les arguments de l’accusation : 23](#__RefHeading___Toc5989_390686212)

[Le code de Nuremberg : 25](#__RefHeading___Toc5991_390686212)

[Conclusion : 29](#__RefHeading___Toc6072_2280859944)

[Ethique et progrés techniques : 29](#__RefHeading___Toc6064_2280859944)

[Apparition de la biomédecine : 29](#__RefHeading___Toc6066_2280859944)

[Exemple des progrès de la biomédecine : L’implant cochléaire 30](#__RefHeading___Toc6068_2280859944)

[Conséquentialisme et déontologisme 31](#__RefHeading___Toc6070_2280859944)

[Le déontologisme : 32](#__RefHeading___Toc6156_2428686149)

[Kant : 32](#__RefHeading___Toc6158_2428686149)

[La rupture cosmologico-éthique : 33](#__RefHeading___Toc6160_2428686149)

[La rupture théologico-éthique : 35](#__RefHeading___Toc6162_2428686149)

[Distinction entre l’homme et l’animal : 36](#__RefHeading___Toc6164_2428686149)

[le désintéressement 38](#__RefHeading___Toc6166_2428686149)

[L’universalisme : 38](#__RefHeading___Toc6168_2428686149)

[Le formalisme de la morale kantienne : l’impératif catégorique 38](#__RefHeading___Toc6170_2428686149)

[L’utilitarisme : 40](#__RefHeading___Toc6172_2428686149)

[Le problème de l’infini 44](#__RefHeading___Toc6174_2428686149)

[Le problème des préférences non informés 44](#__RefHeading___Toc6176_2428686149)

[Le problème des préférences implicite et verbale 45](#__RefHeading___Toc6178_2428686149)

[L’utilitarisme et l’humanisme : 45](#__RefHeading___Toc6180_2428686149)

[L’utilitarisme et le libéralisme : 46](#__RefHeading___Toc6182_2428686149)

[Le respect : 47](#__RefHeading___Toc6184_2428686149)

[Une confiance propre à chaque relation 65](#__RefHeading___Toc5583_2654796477)

# De la différence entre droit, morale, et éthique :

## Différences entre morale et éthique :

Le mot **Ethique** présente des racines étymologiques grecques :

- Ethikos : la morale

- Ethos : les mœurs

Le mot **Morale** présente des racines latines :

- moralis : les moeurs

Du point de vue de l’étymologie, les termes morale et éthique sont synonymes. Dans l’usage, il peut nous arriver de confondre les deux termes.

On peut néanmoins avoir une approche différente, et distinguer morale et éthique à la façon de Paul Ricoeur:

*« Je propose donc de distinguer entre éthique et morale, de réserver le terme d'éthique pour tout le questionnement qui précède l'introduction de l'idée de loi morale et de désigner par morale tout ce qui, dans l'ordre du bien ou du mal, se rapporte à des lois, des normes, des impératifs. »*

***Paul Ricoeur***

Dans cet extrait, Paul Ricoeur met en avant le caractère descriptif de la morale. Il en fait un amas de connaissances « figées »,  et « cristallisées ».

Au contraire, l’éthique est une matière « vivante » et « dynamique », de part sa capacité à s’analyser elle même (caractère réflexif).

De ce point de vue, la morale découle de l’éthique.

## **Différences entre morale et droit :**

Même si certains philosophes utilitaristes, comme Bentham, confondent droit et morale, concluant qu’il est possible que l’éducation morale se fasse, au sein même de la famille, par la lecture commentée aux adolescents des codes juridiques.

Dans nos sociétés modernes, il est généralement admis que la morale et le droit sont deux choses distinctes.

Cette séparation intervient au XVIIème siècle, à la suite des guerres de religion, Locke et Hobbes nourrissent une réflexion sur la séparation entre la morale et le droit :

la morale, quand elle se substitue au droit, si bien intentionnée fût-elle, engendre la guerre, car celui qui se conduit par conviction morale peut trouver en face de lui quelqu’un qui, avec la même force de conviction que la sienne, pense qu’il faut faire tout le contraire de ce que, lui, estime le bien. Il faut une instance supérieure à la morale qui puisse efficacement régler les conflits réels et potentiels qu’elle risque d’engendrer.

Cependant, la distance qui est mise entre le droit et la morale varie d’un auteur à l’autre. Certains ne reconnaisse aucune filiation entre règles de droits et règles morales, d’autres au contraire n’envisage la règle de droit que comme une émanation de la règle morale.

## **Différences entre éthique et droit :**

L’éthique n’est pas le droit.

Au motif d’une part que, le travail législatif ne peut prévoir toutes les situations, et chaque situation dans son détail.

Au motif d’autre part que, les démocraties modernes estime qu’un certain nombre de décisions sont mieux prises par des professionnels dans certains secteurs et qu’il convient de les laisser apprécier et trancher les situations en leur donnant quelque latitude, encadrée de façon assez large.

C’est ainsi que, pour parler comme Bentham, le droit se fait plus *adjectif* que *substantif.* entendez qu’il tend moins à parler directement des choses, lesquelles ne peuvent pas être prises en compte dans leur détail ou ne le seraient que gauchement, qu’à habiliter certaines personnes, en raison de la compétence qu’elles sont supposées avoir dans leur profession ou dans leur fonction, à prendre les décisions concernant ces choses.Le droit est plus efficace en habilitant ces personnes à prendre des responsabilités qu’en tentant d’entrer dans le détail indéfini des situations ; tâche qui ne ferait que témoigner de son manque de pertinence.

Il laisse alors la profession s’organiser jusqu’à un certain point, recruter les nouveaux professionnels, désigner ceux qui occuperont les postes de responsabilité (certains d’entre eux, du moins), prendre en charge un certain nombre d’exactions dont on lui laisse le soin d’estimer voire de sanctionner la gravité, de conseiller du moins le pouvoir exécutif ou judiciaire sur des aspects où il lui est difficile d’être compétent.

# La bioéthique :

## Définition :

La bioéthique regroupe l’ensemble des questionnements éthiques multidisciplinaires relatif aux pratiques médicales, aux choix des individus et des sociétés en matière de santé et aux recherches biomédicales .

Le terme possède un sens beaucoup plus restreint aujourd’hui que celui que lui avait donné son auteur Van Resselaer Potter dans son ouvrage *bioethics : a bridge to the future écrit dans les années 1970*. Dans ce livre, il définit la bioéthique comme une éthique de la vie.  Selon Van Resselaer Potter, il est vain, voire absurde, de prétendre nourrir un souci éthique au regard de la santé des individus et des choix qui sont opérés à cet égard si on ne réinscrit pas ce souci dans un questionnement plus ample sur la survie de la population humaine et la qualité de son environnement.

Alors que l’éthique est une discipline philosophique ancestrale, la bioéthique est d’apparition beaucoup plus récente.

On peut identifier deux facteurs qui jouent un rôle décisif dans l’émergence du concept dans la deuxième moitié du XXème siècle :

* Une contre-réaction aux atrocités de la seconde guerre mondiale
* Le développement de la biomédecine.

## Procès de Nuremberg:

Le procès de Nuremberg concerne le procès des expérimentations médicales dans les camps nazis sous juridiction américaine.

Pour mieux comprendre les tenants et les aboutissants du procès, il est intéressant de se replonger dans l’histoire de l’expérimentation médicale.

### Histoire de l’expérimentation médicale :

#### Premières expérimentations médicales :

La première expérimentation médicale a été réalisé en Chine, il y a plus de 3000 ans. Le médecin chinois Tcheng Nong étudiait des poisons et contre poisons, et se les inoculant à petite dose.

Il s’agit de la première trace historique d’un expérimentation médicale sur l’Homme, et également la première auto-expérimentation connue.

A peu prés à la même période, l’épouse du roi chinois Acoka aurait fait exécuter tous les habitants de son royaume présentant des symptômes similaires à ce dont souffrait son mari. En disséquant leur corps, elle isola un parasite, qu’elle mit en contact avec différentes substances.

Elle découvrit que le parasite était sensible à l’oignon. En donnant des oignons à son mari, il fut guérit.

Au delà de l’aspect anecdotique, il est intéressant de voir que les deux approches semblent diamétralement opposées d’un point de vue éthique.

D’un coté, l’auto-expérimentation et le souci de ne pas mettre en danger autrui. De l’autre, une ignorance totale des règles morales.

#### L’expérimentation humaine dans la Grèce antique :

##### Hypocrate :

Hypocrate est un médecin grecque  (460 av JC), comptemporain de Platon et d’Aristote. Il est considéré comme le fondateur de la médecine, et notamment de la médecine clinique.

« Les maladies ont une cause naturelle et non surnaturelle, cause que l’on peut étudier et comprendre. Je dirigerai le régime des malades à leurs avantages, selon mes forces et mon jugement. Et je m’abstiendrai de tout mal et de toute injustice. »

Il est souvent utilisé comme un modèle de déontologie. Et son enseignement perdure encore aujourd’hui à travers le serment d’hypocrate.

A noter que le texte actuelle n’est pas le texte originale, il a été remanié à

plusieurs reprise, entre autre pour mieux prendre en considération les enjeux modernes.

A retenir que les enjeux éthiques en santé ont été formalisés très tôt dans l’histoire. Et que les réflexions élaborées durant l’antiquité influencent encore grandement les réflexions biomédicales d’aujourd’hui.

##### Galien :

Galien ( II siècle ap J-C) est un médecin grecque. Anatomiste de renom, il est considéré comme l’un des fondateurs de la médecine avec Hippocrate, et notamment de la médecine expérimentale.

« Les expériences sont dangereuse en médecine, en raison de la matière sur laquelle elle s’exerce. Cette matière n’est pas du cuir, du bois, de la brique, c’est le corps de l’homme. »

Dès l’antiquité, des soignants de renom distingue ainsi l’homme et l’objet, et reconnaissent la nécessité d’élaborer un éthique spécifique aux soins.

##### L’école d’Alexandrie :

Erasistrate et Herophile (III av J-C) ont découvert, bien avant Ibn Al-Nafis (XIII) et Harvey (XVII), le fonctionnement de la circulation sanguine.

Ils rejettent le cardio-centrisme aristotélicien dans lequel le cœur est à la fois:

- Le centre de l’intelligence

- Et une source de chaleur (paradigme thermo-cardiologique)

L’école d’Alexandrie attribut les fonctions cognitives aux systèmes nerveux centrales, et le rôle de pompe sanguine est attribué au cœur.

Un témoignage de l’époque nous éclaire sur les méthodes utilisés par les deux médecins  pour élaborer leur théorie:

*« On ne peut trop louer Herophile et Erasistrace qui ont disséqué tout vif les criminels qu’ils avaient obtenu des rois, puisque par là ces médecins sont venus a bout de considérer sur le vivant les parties que la nature tient cacher. Peut on guérir un organe malade quand on ignore ce qu’il est. Il n’y a donc point de cruauté à chercher dans le supplice d’un petit nombre de criminel des connaissances qui peuvent servir dans tous les ages à la conservation d’une infinité d’innocent. »*

Dès l’antiquité, on retrouve donc l’idée qu’une connaissance plus profonde du fonctionnement du corps humain requiert l’expérimentation humaine.

La dissection de cadavre est tabou à cette époque, et l’étude de l’anatomie se fait d’ordinaire par la dissection des animaux, cela n’empêche pas certains médecins grecque d’enfreindre les règles, et d’utiliser des prisonniers comme cobayes.

La moralité d’une action semble ici jugé au vu des résultats obtenus.

##### Avicenne :

Avicenne, un médecin perse du Xème siècle, voit l’expérimentation humaine comme une étape obligatoire dans l’évaluation de l’efficacité d’une thérapeutique. Il écrit :

*« toute expérimentation ne sera concluante que si elle est faite sur le corps humain. Tester un médicament sur un cheval, ou un lyon ne prouve rien quand à ses effets potentiels sur les humains »*

La nécessité de l’expérimentation humaine resurgit une fois encore. Il nous ait dit qu’une connaissance approfondie de noter physiologie ne serait possible sans une étude sur le corps humain.

Aujourd’hui, l’épistémologie moderne reconnaît que les modèles animaux ne remplacent pas l’expérimentation chez l’Homme. Nombreux sont les exemples de traitement médicaux qui fonctionne parfaitement chez l’animal mais qui n’ont aucun effets chez l’Homme.

Cette distinction biologique et ontologique entre l’Homme et l’animal est à la base de nombreux dilemmes éthiques.

##### Vésale  et Ambroise Paré ::

Vésale et Ambroise Paré sont deux médecins du XVI siècle.

Vésale (XVI) est considéré comme le plus grand anatomiste de la renaissance. Il a notamment été le premier à décrire le vestibule.

Ambroise Paré (XVI) est considéré comme le père de la chirurgie moderne. Il mettra au point, entre autre, la ligature des artères, qu’il substitue à la cautérisation, pendant les amputations.

Dans un témoignage d’Ambroise Paré, on apprend que la carrière de Vésale fut écourtée car :

« il eut fait une dissection sur une femme qu’on estima être morte par suffocation de matrice [épilepsie]mais qui ne l’était pas encore. »

Quant à Amboise Paré lui même, il fut appelé au chevet du roi Henri II, ce dernier ayant été blessé par une lance lors d’une joute.

Pour s’entraîner avant d’intervenir sur le roi, le chirurgien accompagné de son confrère Vesale demandèrent à ce qu’on leur fournisse des cadavres de condamné à mort.

« On cognat avec force le tronçon de lance contre les dites têtes afin d’essayer de reconstituer la royale blessure ». Pendant ce temps, le roi agonise puis meurt.

Deux remarques peuvent être faites. D’une part, l’on constate que l’expertise technique ne protège pas des comportements immoraux.

D’autres parts, les personnes « vulnérables » font souvent le fait de ces pratiques déviantes.

##### Anton Stark :

Anton Stark (XVIII) étudie les effets de la ciguë sur lui même. Voyant que les effets sont positifs, il expérimentera le même dosage sur ses patients.

L’auto-expérimentation est ici le préalable à l’expérimentation sur l’Homme.

L’idée de graduation dans l’exploration thérapeutique est une idée qui persiste dans notre approche moderne des essais cliniques. Avant d’atteindre l’autorisation de mise sur le marché, un traitement doit faire la preuve de son efficacité et être validé par 4 phase successive. A chacune des phases, le nombre de personnes testées augmentent. Ces essais cliniques sur l’Homme sont précédé d’essais chez l’animal.

##### James Lind :

James Lind, un épidémoilogiste du XVIII siècle est connu pour avoir effectué le premier essai clinique contrôlé. Ayant divisé 12 marins scorbutiques en six groupes de deux, il administra à chaque groupe une substance différente, la nutrition des groupes étant par ailleurs identique. Ces substances étaient : le cidre, de l'acide sulfurique, du vinaigre, une concoction d'herbes et d'épices, de l'eau de mer et des oranges et citrons. Seul le dernier groupe a rapidement guéri du scorbut.

##### La variolisation :

La variolisation consiste à inoculer une forme qu'on espère peu virulente de la variole en mettant en contact la personne à immuniser avec le contenu de la substance suppurant des vésicules d'un malade. Le résultat reste cependant aléatoire et risqué.

*« Toute une série de vieilles femmes, raconte-t-elle, font commerce de pratiquer cette opération chaque automne, au mois de septembre, quand les grandes chaleurs sont tombées. Les gens se demandent les uns aux autres s’il y a quelqu’un dans leur famille qui a envie d’attraper la petite vérole. À la suite de quoi ils organisent une réunion et quand ils sont tous là (en général quinze ou seize), une vieille femme se présente avec une coquille de noix pleine de petite vérole du meilleur cru, et elle demande quelle veine il vous plairait de faire ouvrir. Elle perce aussitôt avec une grosse aiguille celle que vous lui offrez (ce qui ne vous fait pas plus de mal qu’une égratignure) et elle introduit dans la veine la quantité de venin qui tient sur la pointe d’une aiguille. Après quoi elle ouvre de la sorte quatre ou cinq veines. Les enfants inoculés jouent ensemble tout le reste de la journée et restent en parfaite santé jusqu’au huitième jour ; à ce moment, ils sont saisis de fièvre et gardent le lit pendant deux jours, très rarement trois. Il leur pousse parfois de vingt à trente boutons sur la face, mais qui ne laissent aucune marque et au bout de huit jours, ils se portent aussi bien qu’avant. »*

Au XVIII siècle, le roi George I effectue des expérimentations de variolisation sur des condamnés à mort auxquels on promettait la grâce si il survivait.

On peut à nouveau constater l’utilisation de personnes vulnérables comme sujet d’expériences (prisonnier).

Le développement de nouvelle technique médicale (la variolisation) apparaît à la fois comme une source de progrès mais également comme une cause de transgression éthique.

##### Thomas Percival :

Thomas Percival (XIX) écrit la première charte de médecine expérimental. Il écrit :

*« avant de faire une expérimentation, il faut un échec des méthodes habituelles, ainsi qu’une consultation des ces paires. »*

Il est le premier à évoquer l’échec des thérapeutique conventionnelles comme préalable obligatoire à l’expérimentation sur l’homme.

Sa charte apparaît comme texte de référence dans le code de Nuremberg.

##### William Beaumont :

William Beaumont (XIX) est un chirurgien militaire qui s’intéresse à la physiologie digestive. Lors d’une foire, il rencontre Alexis de St Martin. Ce dernier a reçu une balle dans le ventre qui en cicatrisant a laissé un trou béant qui permet d’observer facilement l’estomac.

William Beaumont va étudier la physiologie digestive sur St Martin contre rémunération pendant plusieurs années.

Il estimera que l’expérimentation est moralement acceptable à condition que le patient soit rémunéré et consentent.

Les principes de Beaumont apparaisse également comme texte de référence dans le code de Nuremberg.

##### John Utter:

John Utter s’inocule du pue urétrale d’un patient atteint de gonococcie. Malheureusement, il contracte à la fois la gonococcie et la syphilis. Les deux pathologies étant à l’époque mal connues, il en conclut par erreur que c’est la même maladie.

Bell inoculera par la suite du chancre syphilitique sur ses étudiants. Il écrit :

*« Je ne pouvais espérer obtenir de preuves plus propres à démontrer la différence entre le virus de la gonorrhée et celui de la syphilis »*

Hernandez, quant à lui, inoculera la syphilis a des bagnards.

L’application des principes bioéthiques au domaine de la recherche et du soins peuvent être présenter par certains comme un frein au progrès technique ou à une prise en charge

A vrai dire, l’histoire est jalonné d’erreurs médicales et scientifiques qui auraient pu être évité par l’application de règles éthiques simples.

##### Claude Bernard :

Claude Bernard est un médecin lyonnais dont les travaux portaient principalement sur la physiologie pancréatique et hépatique.

Parenthèses épistémologiques :

Le foie joue un rôle dans le métabolisme glucidique, Claude Bernard en fait la découverte grâce à l’expérience du foie lavé.

*« J'ai nourri un chien adulte vigoureux et bien portant exclusivement avec de la viande et je le sacrifiai sept heures après à un repas copieux de tripes.*

*Aussitôt, l'abdomen fut ouvert, le foie enlevé en évitant de blesser son tissu et cet organe, encore tout chaud, avant que le sang eût le temps de se coaguler dans ses vaisseaux, fut soumis à un lavage à l'eau froide par la veine porte. »*

Il s'assure ainsi que le foie ne contient plus de sucre.

*« J'abandonnais alors dans un vase ce foie à température ambiante.*

*En revenant 24 heures après, je constatais que cet organe bien lavé de son sang, que j'avais laissé privé de sucre, s'en trouvait alors pourvu très abondamment. »*

Claude Bernard en conclut que le foie contient une substance non soluble dans l'eau, qui sera transformée en sucre. C'est le glycogène.

En effet, le foie est capable selon les nécessités d’effectuer :

- la néoglucogénèse

- la glycogénolise

- la glycogénogénèse

Le foie intervient également dans le métabolisme lipidique et sanguin.

Claude Bernard est l’un des pères de la médecine expérimental.

Il introduit la méthode hypothético-déductive dans la recherche médicale.

Cette méthode est souvent formalisé dans l’enseignement par le sigle OPHERIC:

- Observation

- Problématique

- Hypothèse

- Expérience

- Résultats

- Interprétations

- Conclusions

Cette méthode sert alors de trame à la rédaction des articles en sciences médicales.

La méthode hypothético-déductive consiste donc en partant d’hypothèse, à construire un certains nombre de prédicat, et de vérifier ces prédicats par l’expérience.

Elle s’oppose à une autre forme de raisonnement : le raisonnement inductif qui part du particulier pour aller au général. Le raisonnement inductif est par exemple mise en jeu dans de nombreuses techniques de machine learning.

En déontologie :

Claude Bernard est souvent associé à une vision très paternaliste de la déontologie médicale. D’après Claude Bernard, le médecin doit faire ses choix en conscience. Le patient ne rentre pas dans l’équation comme c’est le cas dans la déontologie moderne.

*« Le physiologiste n’est pas un homme du monde, c’est un savant. C’est un homme qui est saisi et absorbé par une idée scientifique qu’il poursuit. Le savant ne doit avoir de souci que des savants qu’il le comprenne, et ne tirer des règles de conduite que de sa propre conscience. »*

##### Pasteur :

*« J’étais arriver à avoir 50 chiens de toute âge et de toute race absolument réfractaire, lors qu’impunément se présentèrent dans mon laboratoire trois personnes arrivant d’Alsace, parmi lesquels Joseph Munster âgé de 9 ans, mordu cruellement le 15 juillet par un chien enragé. La mort de cet enfant paraissait inévitable. Avec l’avis des professeurs, je me décidais, sans non de vives et cruels inquiétude sur Munster, tenter la méthode qui avait constamment réussi sur des chiens »*

On trouve dans cet extrait plusieurs bonnes pratiques déontologiques:

- La nécessité d’une expérimentation sur l’animal réussie

- Une échec des autres thérapies

- La consultation des paires

A la même époque, Pasteur écrit à Pedro II : *« Si j’étais empereur voici comment j’exercerais le droit de grâce sur les condamnés a mort. J’offrirais la veille de leur exécution de choisir entre la mort imminente et une expérience qui consisterait dans des inoculations préventives de rage. Si le sujet expérimenté restait indemne il ne serait soumis qu’a une surveillance à vie. Le condamné a mort n’appréhende que la mort. Cela reflète l’état d’esprit d’un chercheur mu par l’obligation de mettre le fruit de ses recherches aux services de la population. »*

Dans cette extrait, on retrouve une idée mainte fois évoquée par le passé :

- L’idée d’utilité ( avec l’expérimentation sur les prisonniers)

La qualité déontologique de ses reflexions est beaucoup plus discutable.

##### Albert Nesser :

A leur insu, Albert Nesser inocule à des prostitués et des enfants la syphilis, pensant que cela les immuniserait à la manière d’un vaccin.

Le scandale aboutit à la promulgation par l’état de Prusse, en 1892, d’un décret qui exige désormais un consentement éclairé des sujets de recherches et interdit l’expérimentation scientifique sur les mineurs et les incapables. Nous sommes 50 ans avant la guerre, le premier pays au monde à mettre au point une législation sur l’expérimentation médicale est l’Allemagne.

Ce texte de loi met en avant deux notions importantes :

* Le consentement préalable à l’expérience. Cela nous rappelle l’exemple des expériences de William Beamont que nous avons vu précédemment.
* La protection des personnes les plus vulnérables.

#### L’auto-expérimentation :

Les exemples d’auto-expérimentation au cours de l’histoire sont nombreux. En plus de ceux cités précédemment, on peut y ajouter :

* Freud qui a auto expérimenté la cocaïne.
* Cury qui a auto expérimenté les effets de sels de radium
* Fortzman qui a auto-expérimenté un cathéter intracardiaque
* Ou encore William Withering qui a auto expérimenté la digitaline

l’auto-expérimentation a l’avantage de préserver autrui de l’incertitude des résultats d’un traitement. Il présente cependant un certains nombres de limites :

* Le caractère probant de l’auto-expérimentation est faible. Dans un cadre probabiliste, il est nécessaire de multiplier les expériences afin de pouvoir conclure.
* L’auto-expérimentation met en danger l’expérimentateur. Par exemple, Marie Curie est décédé d’un cancer sans doute causé par les radiations.
* L’intention de l’expérimentateur n’est pas toujours celle de protéger autrui. Pour des raisons pratiques, il est parfois plus simple d’effectuer les essais sur soi-même.

#### Les expérimentations américaines :

Les médecins nazis vont utiliser les exemples d’expériences américaines dans leur défense. En faisant le parallèle avec les leurs, et en rappelant que ces personnes n’ont jamais été condamné par la justice américaine, malgré les manquements éthiques.

La fièvre jaune faisant des ravages dans les rangs de l’armée, elle a fait l’objet de nombreuse expérimentation de la part des américains.

Durant la construction du canal de Panama, Johan Finley inocule, par exemple, la fièvre jaune à des soldats pour en comprendre les effets.

Walter Reed prouve que le vecteur de la fièvre jaune est le moustique, en mettant des soldats en contact direct et prolongé avec le parasite.

Dans une autre expérience qui ne porte pas sur la fièvre jaune cette fois-ci, Strong et Crowell (1912) effectuent, aux Philippines, des expériences sur des condamnés avec compensation en cigarettes. On les soumet à différents régime diététique, autrement dit on les fait mourir de faim.

#### L’Allemagne d’avant guerre :

A partir de 1931, lorsque vous devenez Médecin en Allemagne vous vous engagez à respecter la vie, à faire une évaluation minutieuse des préjudices humains en cas d’expérimentation de produit nouveaux, à prendre l’accord du patient en prenant des précautions particulières si il est mineur, à faire une expérimentation sur l’animal préalable, et à ne pas prendre avantage de l’infériorité social du patient.

Ces règles déontologiques ont été promulgués à la suite d’un scandale qui avait secoué l’Allemagne en 1930. Calmette et Guérin, deux médecins allemands donne à 84 % des nouveaux nés de leur maternité un vaccin orale contre la tuberculose 77 enfants décèdent et 131 sur 256 contracte une tuberculose clinique sans guérison. Ils sont condamné pour meurtre,

Le compte rendu du jugement précise que les médecins ont fait l’erreur d’utiliser ce vaccin directement sur l’homme, sans essai préalable chez l’animal, et sans suivi précautionneux des enfants traités.

Encore une fois l’Allemagne se trouve en pointe de la législation bioéthique, moins 10 ans avant le début de la seconde guerre mondiale.

#### L’eugénisme :

##### Origine :

En grec, « eu » signifie bien, et « gennao » signifie engendrer, autrement dit l’eugénisme signifie littéralement « bien engendré ».

L’eugénisme poursuit l’amélioration de la lignée, et traite de toute les influences susceptibles de donner aux races les plus douées toutes les chances de prévaloir sur les races les moins bonnes.

On doit ce concept au mathématicien Galton qu’il élabore dans son livre L’intelligence héréditaire.

Il cherche à y montrer qu'une partie au moins de l’intelligence est héréditaire.

Galton est également connu pour la planche de Galton. Il s’agit d’un jeu de hasard dont les solutions sont une distribution binomiale. Les solutions de la planche de Galton peuvent être retrouvé à l’aide du triangle de Pascal.

Le mathématicien initie un mouvement de pensée qui va être en vogue dans le monde scientifique occidentale durant toute la première moitié du XX siècle.

##### France

Deux prix Nobels de médecines français sont des eugénistes reconnues :

* Charles Richet
* Alexis Carrel

Charles Richet, prix noble de médecine de 1913, pour sa découverte de l’anaphylaxie écrit dans son livre *la sélection humaine*: « Le fait naturel, c’est l’écrasement des faibles. Le fait social, c’est la protection des faibles. Par l’état social se trouve viciée la grande loi de la sélection qui est essentiellement la survivance des forts. Il faut pour la vigueur de l’espèce que tout ce qui est imparfait soit anéantie. Après l’élimination des races inférieurs, le premier pas dans la voix de la sélection c’est l’élimination des anormaux. La sélection ne sera efficace que si elle est sévère. Et la sévérité c’est l’élimination des mauvais. Or les mauvais ne vont pas disparaître de leur plein gré. Il faudra donc une autorité pour les éliminer de la société humaine. »

« A force d’être pitoyable nous devenons barbare. C’est une barbarie que de forcer à vivre un sourd muet, un idiot, un rachitique. Ce qui fait l’homme s’est son intelligence. Une masse de chaire humaine sans intelligence humaine, ce n’est rien. Il y a de la mauvaise matière vivante qui n’est digne d’aucun respect, ni d’aucune compassion. Les supprimer résolument ce serait leur rendre service, car il ne pourrait vivre qu’une misérable existence. »

Alexis Carrel, prix de Nobel de médecine 1912, pionnier dans la transplantation d’organe: « La destinée naturelle de toute les civilisation est de grandir et de dégénérer. La vie moderne nous a apporté un autre danger plus subtile, mais plus grave encore que celui de la guerre, l’extinction des meilleurs de la race. Empêcher la reproduction des fous et des faibles d’esprit, favoriser l’union des meilleurs éléments de la race par le moyen indirect de l’éducation, et par certains avantages économiques tel est mon credo. »

En 1935, il écrit : « Quand aux autres, ceux qui ont tué, qui ont volé à mains armés, qui ont enlevé des enfants, qui ont dépouillés des pauvres, qui ont gravement trompé la confiance du public. Un établissement euthanasique pourvu de gaz approprié permettrait d’en disposer de façon humaine et économique. »

##### Etats Unis :

Aux États-Unis, pendant la première guerre mondiale, on effectue des tests de QI sur les conscrits américains. On démontre que le QI des WASP est supérieur à celui des américains d’autres origines. On sait aujourd’hui que le QI est fortement corrélé aux conditions socio-économique, ce qui explique les résultats biaisés de cette étude.

On utilise le résultat de cet étude pour privilégier l’immigration anglo-saxonne.

Interdiction du mariage au femme « eugéniquement inapte » dans l’Indiana.

Loi de stérilisation forcée des criminels, idiots, voleurs, alcoolique, personnes impliqués dans des accidents de la route.

On retrouve ces pratiques au canada, dans les pays scandinaves...

##### Conclusion :

Phillipe Ternon  écrit : « le génie criminel du national socialisme consista a ponctionner dans les théories du passé ce qui lui convenait. »

Lemaire et Matalon écrivent : « L’eugénisme nazi stérilisateur et raciste n’est en fait rien d’autre que l’idéologie des années 20 par un pouvoir centralisé et autoritaire. »

### Le procès des médecins de Nuremberg :

Ce procès se veut parfaitement équitable. Les accusés sont 20 médecins, et 3 administratifs nazis. Le plus jeune a 35 ans et le plus âgé en a 65.

Une seule femme est présente parmi les accusés, tous ne sont pas SS, tous ne sont pas membre du partir nazie. La plupart ont adhéré au parti après 1933 (autrement dit ce ne sont pas des partisans de la première heure).

Ce sont pour la plupart des médecins renommés avec un statut universitaire.

#### Expérience sur les hautes altitudes :

L’expérience sur les hautes altitudes est l’une des expériences pratiqué par les nazis au camp de Dachau. Des dizaines d’autres expériences ont été réalisés à Dachau et également dans d’autres camps. Vous pouvez en trouver une liste plus complète en suivant ce lien :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Exp%C3%A9rimentation\_m%C3%A9dicale\_nazie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Expérimentation_médicale_nazie)

En 41-42, l’allemagne nazi met au point le premier avion à réaction appelé le Messerschmitt Me 163.

Cette avion permet d’atteindre les 12 000 m d’altitude, et prendre ainsi l’ascendant sur la flotte ennemie.

Au delà des 10 0000 m, les effets de l’altitude sur l’homme sont très mal connus.

Le professeur Weltz, meilleur spécialiste allemand de la médecine aéronautique, président de la chaire de médecine aéronautique allemande expose durant une conférence les difficultés à connaître les effets de l’altitude sur le corps humain sans procéder à des expériences sur l’homme.

Sigmund Racher, médecin affecté à la Luftwaffe assiste au cours. Il demande l’autorisation à Himler pour effectuer l’expérimentation humaine sur ces questions.

On transfert les deux cabines de pressurisation à Dachau. Sigmund Racher, Hans-Wolfgang Romberg et Siegfried Ruff, deux médecins détachés par Pr Weltz dirigent les expérimentations.

Racher écrit :

« Expérience continu sans oxygène à une altitude de 12km pratiqué sur un juif en bon état général, agé de 37 ans. La respiration se poursuivit pendant 30 minutes, au bout de 4 minutes le sujet commença a transpirer et a remuer de la tête. Au bout de 5 min des crampes se produisirent, entre 6 et 10 minutes le rythme respiratoire s’accrut et le sujet perdit connaissance. Entre 11 et 30 minutes, la respiration se ralentit et finalement s’arrêta. Une cyanose intense apparut, et une écume monta à la bouche. A intervalle régulier de 5 minutes, des électrocardiogrammes furent enregistrer avec 3 électrodes. Après l’arrêt de la respiration, l’électrocardiogramme fut enregistrer sans interruption jusqu’à l’arrêt complet du cœur. »

Les expériences en hautes altitudes feront 80 morts dans le camp de Dachau.

#### Les peines :

Karl Brandt, éxécuté

Karl Gebhardt, exécuté

Fritz Fischer,  prison à vie

Siegfried Handloser, prison à vie

Joachim Mrugowsky, exécuté

Gerhard Rose, prison à vie

Oskar Schröder, prison à vie

Hermann Becker-Freyseng, 20 ans de prison

Hans-Wolfgang Romberg, acquitté

Siegfried Ruff, acquitté

Konrad Schäfer, acquitté

Kurt Blome, acquitté

Herta Oberheuser, 20 ans de prison

Adolf Pokorny, acquitté

Karl Genzken, prison à vie

Waldemar Hoven, exécuté

Wilhelm Beiglböck, 15 ans de prison

Helmut Poppendick, 10 ans de prison

Georg August Weltz, acquitté

Viktor Brack, exécuté

Rudolf Brandt, exécuté

Wolfram Sievers, exécuté

#### Les arguments de la défense :

1- Les médecins allemands ont réalisés des expériences similaires à celles réalisés par les américains.

Les américains préciseront que dans leurs expériences, ils utilisaient des personnes volontaires. De plus leur démarche n’ a entraîné aucun décès.

2- Contenu des conditions socio-politique allemande, la responsabilité des expériences réalisé dans les camps est celle de l’état totalitaire nazi, et non celles des médecins.

Karl Brauwn (avocat): « Lorsque la personnalité est dissoute au sein du corps collectif, toute demande qui lui est soumise doit être dissoute au sein du concept du système collectif. Les besoins de la société sont maintenant des besoins individuels, et l’être humain, ce complexe individuel sert uniquement a l’intérêt de la société. Et pendant la guerre, l’état totalitaire prend entièrement à son compte la responsabilité du médecin. Lorsque l’expérience finit fatalement, le médecin n’est plus qu’un instrument, les sentiments personnels et professionnels, comme les obligations éthiques doivent céder le pas à la nature totalitaire de la guerre. »

Fritz Pisher (Test des sulfamides sur des femmes polonaises) : « En 42, l’individu ne pouvait obéir à sa loi intérieur. Il était soumis à un ordre plus élevé, à une communauté plus élevée. En tant qu’individu dans un état libre, je n’aurai pas fait ce que j’ai fait. Mais en tant de guerre dans un état totalitaire, il y a des situations ou l’individu doit se soumettre comme un aviateur qui doit lancer une bombe. Je désire simplement souligner que ce qui est arrivé n’a pas été provoqué par la cruauté, mais uniquement pour nos blessés dans le cadre de l’état. »

3- Les expériences ont été réalisés par des médecins désintéressés uniquement motivés par le souci d’apporter des connaissances scientifiques susceptibles d’apporter des bienfaits à un grand nombre d’individu.

Gerard Grauss (avocat) : « Pour ceux qui ne connaissent pas le béribéri, il est difficile d’imaginer le fardeau mental pour un médecin qui pendant des semaines doit observer et soigner ces sujets enregistrés tous les détails et symptômes de la maladie. Strong était professeur à l’université d’havard et président de la société de médecine tropical. J’espère que l’accusation n’essayera pas de diminuer le travail de ce chercheur très respecté en disant qu’il y a des criminels partout. Je vous demande de croire que Strong est un homme de devoir et du plus grand sens éthique. »

Romberg déclare avoir effectuer des auto-expérimentations sur les hautes altitudes. De même, Beckbok et Shaffer déclare avoir ingérer de l’eau de mer.

La défense s’adresse au Dr Ivy, témoin de la défense: « Vous êtes médecin dans une ville ou la peste fait rage et vous avez un médicament susceptible

de le combattre, cependant vous devez l’essayer sur quelqu’un. Et le chef de la ville, mettons le maire, voila un condamné à mort. Sauvez nous en effectuant l’expérience sur cet homme ! Est ce que vous refuseriez de le faire. »

Dr Ivy répond : « On ne se serait justifier la mise à mort de 5 personnes pour en sauver 500. »

4- Limite des modèles animaux.

Karl Brauwn explique : « La comparaison biologique entre les humains et les animaux n’est plus possible » [...] « pour certaines maladies, les expériences humaines sont absolument essentiels pour assurer le progrès scientifiques. »

5- Les médecins ne sont pas responsable des sujets d’expérimentation.

« Strong a effectué une sélection implicite en effectuant ses expériences aux Phillipines et non pas aux Etats-Unis. »

6- Les médecins ont donné aux détenus l’occasion de se racheter.

Brauwn déclare : « C’est l’occasion de se racheter par une décision de la providence. Ce n’est pas nécessairement lié à la réduction de peine. »

7- Le serment d’Hippocrate ne s’applique pas aux médecins dans la relation médecins- sujets sains, en particulier aux médecins chercheurs.

#### Les arguments de l’accusation :

1- Définition de la notion de malade :

Au contraire de la défense qui ne considère pas les prisonniers comme des malades. L’accusation regroupe sous le terme de «malade» toute personne en contact professionnel avec un médecin, quel que soit son mode d'exercice (thérapeute ou chercheur, public ou privé, civil ou militaire...). La définition ne s’appuie donc pas sur la distinction entre sujet normal et sujet pathologique, ou sur la distinction entre sujet libre et sujet en détention pour définir le notion de « sujet malade ».

Sur la base de cette définition , les règles de déontologie médicale s’appliquent aux prisonniers des camps comme à n’importe qu’elle autre malade. Et de fait, les médecins nazies n’ont pas respecté ces règles.

Pour rappel, les règles déontologiques médicales étaient parfaitement établis sous le régime nazis comme nous l’avons vu dans la partie précédente.

2-La responsabilité individuelle persiste

La dilution de la responsabilité individuelle pourrait tenir si aucun médecins allemands ne s’etait « opposés » ou avait refusés de participer aux expériences pratiqués dans les camps.

Si l’on reprend l’exemple des expériences sur les hautes altitudes

Dr Wolfgang Lutz avait refuser de participer à l’expérimentation, malgré la demande faite par Weltz. Il témoigne : « C’est déjà assez difficile sur un chien qui vous regarde qui semble avoir une sorte d’âme »

Quant à Erhard Milch, responsable de la Luftwaffe, il réclamera un arrêt des expériences : « Rapatriez-moi la chambre car ce type d’expérience n’est pas responsable ».

Si vous voulez aller plus loin sur ces notions de responsabilités individuelles et collectives, je vous conseille l’excellent livre de Hannah Ahrendt : *Eichmann à Jérusalem : Rapport sur la banalité du mal.*

3 - La primauté du consentement :

Le déroulement des débats confirment ce qui avait été évoqué avant le procès : l'absence de loi ou de règles précises du droit international sur les expérimentations humaines.

Pour le tribunal, il apparait alors que la bonne foi et l'intention de l'expérimentateur doivent laisser la place à un principe supérieur et décisif, le seul qui permette de se démarquer des expérimentations nazies : la nécessité d'un consentement volontaire d'un sujet libre et éclairé, en dehors de toute situation de contrainte*.*

### Le code de Nuremberg :

Le « code de Nuremberg » est une liste de dix critères contenue dans le jugement du procès des médecins de Nuremberg (décembre 1946 - août 1947)1. Ces critères indiquent les conditions que doivent satisfaire les expérimentations pratiquées sur l'être humain pour être considérées comme « acceptables ». C'est sur ces critères que le tribunal condamna 16 accusés sur 23, convaincus d'avoir pratiqué ou participé à l'organisation d'expériences médicales illicites dans des conditions atroces, notamment sur les prisonniers des camps de concentration. La liste des critères de licéité des expérimentations médicales, tirée de la section « Expériences acceptables » du jugement, circula rapidement en anglais sous le nom de « Nuremberg Code ».

Le code de Nuremberg n'est nullement le point de départ de la réflexion éthique et juridique sur l'expérimentation humaine : il récapitule des principes connus et acceptés très antérieurement au jugement, depuis au moins le début du xxe siècle, comme nous avons pu le voir dans notre récapitulatif historique des expérimentations humaines. Toutefois, il constitue bien le premier texte à prétention universelle (internationale) sur le sujet. Ainsi, le tribunal n'a pas jugé sur des règles qui auraient été inventées spécialement pour le procès (ce qui aurait été contraire à tous les principes du droit pénal), mais selon les règles coutumières communément acceptées « dans les nations civilisées ».

Le code de Nuremberg s’est inspiré de plusieurs textes historiques:

- Le serment d’Hippocrate

- Le code William Beaumont

- Les principes de Claude Bernard

- Et les principes de l’AMA (American Medical Association) écrit par Thomas Percival.

Pour ce qui concerne le serment d’Hippocrate, le texte sera modifié à la suite du procès , afin d’étendre la responsabilité morale du médecin aux personnes participant aux expériences médicales, en plus de celle qu’il portait traditionnellement envers ses patients.

Le serment d’Hippocrate a été réécrit plusieurs fois dans son histoire. Vous trouverez ci-aprés le texte original, ainsi que le serment actuel.

Serment d’Hippocrate original :

« Je jure par Apollon médecin, par [Esculape](https://fr.vikidia.org/wiki/Esculape), Hygie et Panacée, par tous les [dieux](https://fr.vikidia.org/wiki/Mythologie_grecque) et toutes les déesses, et je les prends à témoin que, dans la mesure de mes forces et de mes connaissances, je respecterai le serment et l'engagement écrit suivant :

Mon Maître en médecine, je le mettrai au même rang que mes parents. Je partagerai mon savoir avec lui, et s'il le faut je pourvoirai à ses besoins. Je considérerai ses enfants comme mes frères et s'ils veulent étudier la médecine, je la leur enseignerai sans salaire ni engagement. Je transmettrai les préceptes, les explications et les autres parties de l'enseignement à mes enfants, à ceux de mon Maître, aux élèves inscrits et ayant prêtés serment suivant la loi médicale, mais à nul autre.

Dans toute la mesure de mes forces et de mes connaissances, je conseillerai aux malades le régime de vie capable de les soulager et j'écarterai d'eux tout ce qui peut leur être contraire ou nuisible. Jamais je ne remettrai du poison, même si on me le demande, et je ne conseillerai pas d'y recourir. Je ne remettrai pas d'ovules abortifs aux femmes.

Je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans la pureté et le respect des lois. Je ne taillerai pas les calculeux, mais laisserai cette opération aux praticiens qui s'en occupent. Dans toute maison où je serai appelé, je n'entrerai que pour le bien des malades. Je m'interdirai d'être volontairement une cause de tort ou de corruption, ainsi que tout entreprise voluptueuse à l'égard des femmes ou des hommes, libres ou esclaves. Tout ce que je verrai ou entendrai autour de moi, dans l'exercice de mon art ou hors de mon ministère, et qui ne devra pas être divulgué, je le tairai et le considérerai comme un secret.

Si je respecte mon serment sans jamais l'enfreindre, puissè-je jouir de la vie et de ma profession, et être honoré à jamais parmi les hommes. Mais si je viole et deviens parjure, qu'un sort contraire m'arrive ! »

Serment d’Hippocrate actuel :

Au moment d’être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d’être fidèle aux lois de l’honneur et de la probité.

Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

**Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions**. J’interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l’humanité.

J’informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences.  
Je ne tromperai jamais leur confiance et n’exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je donnerai mes soins à l’indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis(e) dans l’intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu(e) à l’intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les moeurs.  
Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l’indépendance nécessaire à l’accomplissement de ma mission. Je n’entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services  qui me seront demandés.

J’apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu’à leurs familles dans l’adversité.

Que les hommes et mes confrères m’accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j’y manque.

Le code de Nuremberg ne sera jamais appliqué tel quel en droit français, mais sera une source d’inspiration majeure de nos lois relatives à la bioéthique.

Code de Nuremberg :

1. L’expérience doit être telle qu’elle produise des résultats avantageux pour le bien de la société, impossibles à obtenir par d’autres méthodes ou moyens d’étude, et pas aléatoires ou superflus par nature ;
2. L’expérience doit être construite et fondée de façon telle sur les résultats de l’expérimentation animale et de la connaissance de l’histoire naturelle de la maladie ou autre problème à l’étude, que les résultats attendus justifient la réalisation de l’expérience ;
3. L’expérience doit être conduite de façon telle que soient évitées toute souffrance et toute atteinte, physiques et mentales, non nécessaires ;
4. Aucune expérience ne doit être conduite lorsqu’il y a une raison a priori de croire que la mort ou des blessures invalidantes surviendront ; sauf, peut-être, dans ces expériences où les médecins expérimentateurs servent aussi de sujets ;
5. Le niveau des risques devant être pris ne doit jamais excéder celui de l’importance humanitaire du problème que doit résoudre l’expérience ;
6. Les dispositions doivent être prises et les moyens fournis pour protéger le sujet d’expérience contre les éventualités, même ténues, de blessure, infirmité ou décès ;
7. Les expériences ne doivent être pratiquées que par des personnes scientifiquement qualifiées. Le plus haut degré de compétence professionnelle doit être exigé tout au long de l’expérience, de tous ceux qui la dirigent ou y participent ;
8. Dans le déroulement de l’expérience, le sujet humain doit être libre de mettre un terme à l’expérience s’il a atteint l’état physique ou mental où la continuation de l’expérience lui semble impossible ;
9. Dans le déroulement de l’expérience, le scientifique qui en a la charge doit être prêt à l’interrompre à tout moment, s’il a été conduit à croire — dans l’exercice de la bonne foi, de la compétence du plus haut niveau et du jugement prudent qui sont requis de lui — qu’une continuation de l’expérience pourrait entraîner des blessures, l’invalidité ou la mort pour le sujet d’expérience.

### Conclusion :

Pour résumé et conclure cette partie :

* Toute réflexion éthique s’inscrit dans un processus historique et culturelle. Ce relativisme morale est réduit par le caractère universelle que l’on peut reconnaître à certaines valeurs.
* Savoir-faire techniques et déontologiques sont distincts, ce qui implique que l’expertise technique n’induit pas l’expertise déontologique.

Néanmoins les bonnes pratiques techniques favorisent les bonnes pratiques déontologiques, et vice et versa.

* On retrouve dans la justification de pratiques immorales un certaine invariance au cours des différentes périodes et contextes :
  + Une logique utilitariste jusqu’au boutiste (la fin justifie les moyens)
  + La remise en cause de la responsabilité individuelle au profit de la responsabilité collective
  + L’invocation de l’ignorance des faits ou/et des règles
  + La non application de la règle à la situation particulière
  + La déshumanisation d’autrui.

### Ethique et progrés techniques :

A la sortie de la guerre, la communauté internationale semble s’accorder sur le fait que le progrès technique ne peut se suffire à lui même et doit se concevoir en parallèle à une réflexion et un cadre éthique.

En dehors de ce contexte historique favorable à un souci éthique, de nombreux défis sont soulevés par le développement de la biomédecine.

#### Apparition de la biomédecine :

Cette alliance se réalise à la sortie de la seconde guerre mondial. Il s’agit de la fusion entre la biologie et la médecine en une discipline commune. Elle est du entre autres:

- Aux progrès de la biologie moléculaire (découverte de l’ADN en 1953 par Watson et Crick, sur la base d’un cliché rayon X Rosalind Franklin)

- A l’intervention de l’état dans l’organisation de la recherche biomédicale ( fondation du CNRS en 1939)

- A la création des CHU (Centre Hospitalier Universitaire) en 1958, sous l’impulsion de Robert Debré. Cette réforme consacre une double appartenance du corps médical à l’hôpital et à l’université, avec une triple mission: le soin, l’enseignement, et la recherche.

Les progrès issue de la la biomédecine (alliance entre biologie et médecine) suscite des interrogations éthiques nouvelles.

Ces interrogations interviennent tant dans leur élaboration que dans leur usage.

##### Exemple des progrès de la biomédecine : L’implant cochléaire

- En 1953, Djourno et Eyres effectuent la première implantation.

- Aux début des années 60, House développe un implant mono-canal mise en place par la fenêtre ronde.

- A la fin des années 70, Clark développe un porte multi-électrodes.

- Influence du développement du pacemaker sur les travaux de l’implant cochléaire (biocompatibilité, miniaturisation,...)

- Au milieu des années 80, l’extraction des pics formantiques grâce aux améliorations des technologies du traitement du signal.

- A la fin des années 90, Ray Kurzweil (penseur du courant transhumaniste) évoque l’IC dans son livre *the age of spiritual machine*

« 2029 : Les implants cochléaires, utilisés à l’origine uniquement comme moyen de compensation de l’handicap auditif, sont maintenant un objet d’usage courant. Ces implants permettent une communication entre humains mais également avec les réseaux informatiques.

Des stimulations neuronales directement au contact de différentes régions cérébrales ont été mise au point. Certaines régions sont ainsi contournés au profit d’un traitement numérique. »

En résumé, le développement de la bioéthique s’inscrit en réactions aux atrocités de la seconde guerre mondiale. A la sortie de la seconde guerre mondiale, cette discipline a été nourri par le développement de la biomédecine. Elle a été pour la première fois conceptualisé par Potter dans les années 70. Il faudra attendre 1994 pour que la france se dote sa première loi de bioéthique.

## Conséquentialisme et déontologisme

On distingue deux grandes écoles de pensées en éthique :

* Le déontologisme
* Le conséquentialisme

Dans une perspective déontologique, il y a des actes à faire et d’autres à ne pas faire et ce, indépendamment des conséquences envisageables ou prévisibles.

Au contraire, dans une perspective conséquentialiste, le caractère morale d’un acte ne peut être déterminé qu en regard des conséquences de cet acte.

A noter que le deontologisme ne doit pas être confondu avec la déontologie. Le premier est un courant de pensée philosophique, le deuxième est un terme juridique qui définit un ensemble de règles morales généralement associés à une profession, par exemple on parle de déontologie médicale.

Deuxième remarque, le déontologisme et le conséquentialisme ne sont pas les seules courant de pensées en éthiques, il en existe bien d’autres. On peut considérer que ce sont les deux principaux.

### Le déontologisme :

#### Kant :

Kant est né en 1724 en Prusse. Il est le quatrième d’une famille de 11 enfants. D’origine modeste, il se destinait à la théologie, mais ses centres d’intérêts vont rapidement dépasser cette discipline. Kant deviendra un grand connaisseur de la physique newtonienne, de la morale rousseauiste, du scepticisme de Hume, de la pyrotechnie…

Ces 4 œuvres majeures sont:

- Critique de la raison pure (1781)

- Fondement de la métaphysique des mœurs (1785)

- Critique de la raison pratique (1788)

- Et fondement de la faculté de juger (1790)

Il meurt en 1804 dans sa ville natale.

La philosophie kantienne s’articule autour d’une double rupture :

- Rupture avec la tradition hellénique (ou hellénistique)

- Rupture avec le christianisme

Cette scission avec ces deux traditions s’exprime dans la critique de la raison pratique, ouvrage dans lequel il développe les bases de sa philosophie morale.

*Nota Bene : Le terme hellénique se rapporte à la période grecque classique, alors que le terme hellénistique se rapporte à une période plus étendu englobant la période alexandrine. Dans notre cas, les deux termes me semblent appropriés.*

##### La rupture cosmologico-éthique :

Les Grecques décrivent le monde comme un organisme vivant, un ensemble parfaitement ordonné.

De cet ordonnancement du monde découle un hiérarchie **naturelle** des êtres.

Cette morale aristocratique va dominer l’Europe jusqu’à la révolution française. On la retrouve dans la morale féodale, et elle est encore présente dans la morale bourgeoise post révolutionnaire.

Dans la République, Platon décrit son régime politique idéal comme une aristocratie où le savoir et la raison dominent.

Au sommet de l’état gouverne un philosophe-roi. L’armée est dirigée par des gardiens. Le peuple ne guident pas les affaires de la cité, il est situé au bas de la pyramide.

L’éthique aristocratique s’appuie sur cette hiérarchie naturelle des êtres. Elle stipule que la vertu se confond avec l’excellence naturelle. Et dans la tradition grecque, l’excellence c’est le juste milieu.

L’œil idéal est celui qui n’est ni myope, ni hypermétrope.

Le courage est le juste milieu entre la lâcheté et la témérité.

La vertu est lié aux talents naturelles. Elle est établit à la naissance.

Dans le fondement de la métaphysique des mœurs, Kant exprime tout le contraire :

*« De tout ce qu'il est possible de concevoir dans le monde, et même en général hors du monde, il n’est rien qui puisse sans restriction être tenu pour bon, si ce n'est seulement une BONNE VOLONTÉ. L'intelligence, le don de saisir les ressemblances des choses, la faculté de discerner le particulier pour en juger, et les autres talents de l'esprit, de quelque nom qu'on les désigne, ou bien le courage, la décision, la persévérance dans les desseins, comme qualités du tempérament, sont sans doute à bien des égards choses bonnes et désirables ; mais ces dons de la nature peuvent devenir aussi extrêmement mauvais et funestes si la volonté qui doit en faire usage, et dont les dispositions propres s'appellent pour cela caractère, n'est point bonne. »*

On retrouve cette idée dans le christianisme avec la parabole des talents selon St Mathieu :

*« Il en sera comme d’un homme qui, partant pour un voyage, appela ses serviteurs, et leur remit ses biens. Il donna cinq talents à l’un, deux à l’autre, et un au troisième, à chacun selon sa capacité, et il partit. Aussitôt celui qui avait reçu les cinq talents s’en alla, les fit valoir, et il gagna cinq autres talents. De même, celui qui avait reçu les deux talents en gagna deux autres. Celui qui n’en avait reçu qu’un alla faire un creux dans la terre, et cacha l’argent de son maître.*

*Longtemps après, le maître de ces serviteurs revint, et leur fit rendre compte. Celui qui avait reçu les cinq talents s’approcha, en apportant cinq autres talents, et il dit : « Seigneur, tu m’as remis cinq talents ; voici, j’en ai gagné cinq autres. »*

*Son maître lui dit : « C’est bien, bon et fidèle serviteur ; tu as été fidèle en peu de chose, je te confierai beaucoup ; entre dans la joie de ton maître ! »*

*Celui qui avait reçu les deux talents s’approcha aussi, et il dit: « Seigneur, tu m’as remis deux talents ; voici, j’en ai gagné deux autres. »*

*Son maître lui dit : « C’est bien, bon et fidèle serviteur; tu as été fidèle en peu de chose, je te confierai beaucoup ; entre dans la joie de ton maître ! »*

*Celui qui n’avait reçu qu’un talent s’approcha ensuite, et il dit : « Seigneur, je savais que tu es un homme dur, qui moissonnes où tu n’as pas semé, et qui amasses où tu n’as pas vanné ; j’ai eu peur, et je suis allé cacher ton talent dans la terre ; voici, prends ce qui est à toi. »*

*Son maître lui répondit : « Serviteur méchant et paresseux ! Ainsi tu savais que je moissonne où je n’ai pas semé, et que j’amasse où je n’ai pas vanné ? Il te fallait donc remettre mon argent aux banquiers, et, à mon retour, j’aurais retiré ce qui est à moi avec un intérêt.*

*« Ôtez-lui donc le talent, et donnez-le à celui qui a les dix talents. Car on donnera à celui qui a, et il sera dans l’abondance, mais à celui qui n’a pas on ôtera même ce qu’il a. Et ce serviteur inutile, jetez-le dans les ténèbres du dehors, où il y aura des pleurs et des grincements de dents. »*

Les talents ne sont pas en soi vertueux. Ils peuvent indifféremment être mis au service du bien comme du mal (de ce point de vue, le procès de Nuremberg lui donne raison. Et on constate une grande influence de Kant sur la philosophie morale de Anna Arendt). Aux yeux de Kant, seul la bonne volonté compte. A notre époque, on parle de mérite.

Kant rejette l’éthique aristocratique, en inscrivant sa morale dans la tradition chrétienne. Il en apporte cependant une justification rationnelle, sans obligation d’en appeler à la foi.

L’idée d’égalité découle naturellement de l’éthique kantienne. Pour Kant, que l’on soit Einstein ou un trisomique ne fait aucune différence, seul l’effort morale compte.

Tocqueville, dans la démocratie en Amérique, s’interroge sur l’unicité de l’humanité. Kant y répond par l’affirmative. Et c’est de cette humanité unique que va naître l’idée démocratique.

Un autre effet secondaire de cette éthique kantienne sera également la valorisation du travail. L’aristocrate ne travaille pas, il a des cerfs, des esclaves,… A partir du moment où la vertu n’est obtenue par sa naissance, mais par ce que l’on va faire de ses talents, le travail devient indispensable.

Kant annonce donc la fin du **cosmologico-éthique**.

##### La rupture théologico-éthique :

Dans la morale religieuse, on invite les croyants à se conformer à un certains nombre de principe éthique (le décalogue par exemple), parce qu’il s’agit fondamentalement d’obéir à Dieu.

Si nous agissons moralement pour faire plaisir à dieu et gagner son salut, ou que nous craignons le chatiment divin. Alors nous dit Kant, l’acte moral devient intéressé et perd de facto son caractère éthique.

Dans les leçons sur la théorie philosophique de la religion, Kant écrit :

« La croyance en Dieu n’est pas un savoir, et c’est heureux car c’est précisément là qu’apparaît la sagesse de Dieu – à savoir que nous ne le connaissons pas et nous devons cependant savoir qu’il existe. Car supposons que nous puissions atteindre une connaissance de Dieu par l’expérience (même si on ne peut pas un instant en imaginer la possibilité) ou par une autre méthode, supposons en outre que nous puissions en être convaincus aussi positivement et factuellement que par une perception, alors toute moralité disparaîtrait. Dans chaque action, l’homme se représenterait immédiatement Dieu comme celui qui récompense ou qui venge. Cette image s’imprimerait involontairement dans son âme et, à la place des motivations morales, interviendraient l’espoir d’une récompense et la crainte d’une punition ; l’homme serait alors vertueux en raison d’impulsions sensibles. »

La scission entre foi et valeur morale correspond à la rupture théologico-éthique.

Ainsi là où les grecques placé comme valeur suprême, l’ordre cosmologique. Et les chrétiens, Dieu. Kant y place l’homme.

Le respect des autres devient plus important que le respect de dieu, ou de l’ordre naturelle.

« La liberté des uns s’arrête là où commence celle des autres »

##### Distinction entre l’homme et l’animal :

Dans cette distinction, Kant cherche un trait fondateur de sa morale, qui justifierait de mettre l’Homme au centre de sa philosophie.

La recherche de traits distinctifs entre l’homme et l’animal est nourrit par une longue tradition philosophique qui remonte à l’antiquité.

Descartes considère ainsi que l’animal n’a ni âme, ni raison, au contraire de l’homme.

Rousseau considère que les animaux possèdent un certains degrés d’intelligence, et refuse cet distinction par la raison. Le langage est également écarté. Aux yeux de Rousseau, l’animal est entièrement programmé par son instinct. Au contraire, l’homme est tellement peu guidé par la nature qu’il peut connaître des excès et qu’il peut même en mourir.

« ... C'est ainsi qu'un pigeon mourrait de faim près d'un bassin rempli des meilleures viandes, et un chat sur des tas de fruits, ou de grain, quoique l'un et l'autre pût très bien se nourrir de l'aliment qu'il dédaigne, s'il s'était avisé d'en essayer. C'est ainsi que les hommes dissolus se livrent à des excès, qui leur causent la fièvre et la mort ; parce que l'esprit déprave les sens, et que la volonté parle encore, quand la nature se tait. »

Et c’est finalement cet excès que l’on appelle liberté.

Le Libre arbitre permet le choix entre le bien et le mal. Toute la morale kantienne s’appuie sur le libre arbitre.

L’efficacité de l’éducation chez l’animal est limitée, car le comportement animal est essentiellement guidé par l’instinct. Au contraire, l’Homme, en tant qu’être libre, est fortement influencé par son éducation.

*« Mais quand les difficultés qui environnent toutes ces questions (concernant la différence entre l’homme et l’animal) laisseraient quelque lieu de disputer, il y a une autre qualité très spécifique qui les distingue, et sur laquelle  il ne peut y avoir de contestation : c’est la faculté de se perfectionner ; faculté qui, à l’aide des circonstances, développe successivement toutes les autres, et réside parmi nous tant dans l’espèce que dans l’individu, au lieu qu’un animal est, au bout de quelques mois, ce qu’il sera toute sa vie, et son espèce, au bout de mille ans, ce qu’elle était la première année de ces mille ans. Pourquoi l’homme seul est-il sujet à devenir imbécile? N’est-ce point qu’il retourne ainsi dans son état primitif et que, tandis que la bête, qui n’a rien acquis et qui n’a rien non plus à perdre, reste toujours avec son instinct, l’homme reperdant par la vieillesse ou d’autres accidents tout ce que sa perfectibilité lui avait fait acquérir, retombe ainsi plus bas que la bête même ? Il serait triste pour nous d’être forcés de convenir que cette faculté distinctive, et presque illimitée, est la source de tous les malheurs de l’homme; que c’est elle qui le tire, à force de temps, de cette condition originaire dans laquelle il coulerait des jours tranquilles et innocents; que c’est elle qui, faisant éclore avec les siècles ses lumières et ses erreurs, ses vices et ses vertus, le rend à la longue le tyran de lui-même et de la nature. »*

Pour résumé, la liberté fonde le choix morale kantien. Elle est à la base de la distinction entre l’Homme et l’animal, et explique pourquoi Kant place l’Homme au centre de sa philosophie.

Si le libre arbitre est une condition nécessaire à la morale kantienne, elle n’est pas suffisante. D’autres valeurs sont nécessaires à l’acte morale :

* Le désintéressement
* L’universalisme

##### le désintéressement

Si l’on considère la liberté comme opposition à la nature. Et que l’on considère la nature comme tendance à assouvir son propre intérêt.

La liberté devient capacité à s’extraire de son égoïsme, la liberté devient désintéressement, condition de l’altruisme.

##### L’universalisme :

Pour prendre en compte l’intérêt général, l’universel, je dois être capable de mettre entre parenthèse mes intérêts particuliers. La encore je dois faire usage de ma liberté, comme moyen de m’écarter de mes penchants naturels individualistes.

##### Le formalisme de la morale kantienne : l’impératif catégorique

La morale kantienne est une morale de l’effort, une morale méritocratique. Ce n’est pas une morale naturelle comme peut l’être la morale aristocratique. Elle s’articule autour de l’impératif catégorique

Kant emploi le terme d’impératif pour couvrir une notion d’exigence, de nécessité que peuvent prendre certains de nos choix. Il distingue 3 types d’impératifs :

* Les impératifs hypothétiques
* Les impératifs de prudence
* Les impératifs catégoriques.

les impératifs hypothétique (l’utilitarisme)

Si...alors

technique

raisons instrumentales

impératifs de la prudence: (morale aristotélicienne)

la fin est issue du sens commun.

Si tu veux être en bonne santé, alors...

impératifs catégorique :

Toujours, tu dois…

la fin qui touche à l’accord de l’humanité avec elle-même

raisons pratique

raison objectif

Le déterminisme chez Kant :

Principe de causalité : tout effet a une cause.

Le principe de causalité s’oppose au libre arbitre.

Karl Popper : le déterminisme n’est pas un fait scientifique car ce n’est pas un fait falsifiable.

3ème antinomie de la critique de la raison pure :

La cause étant l’effet de sa propre cause.

Soit il est possible de remonter jusqu’à une cause première (que Leibniz appellera Dieu). Mais cette cause première n’a elle même pas de cause et contredit le principe qu’elle a fondé.

Soit la série de cause-effet est infini, or cette cause infini est inaccessible à la connaissance.

Dans l’esprit de Kant, Déterminisme et liberté sont des concepts inaccessible à la connaissance. Il s’agit de postulat

Le libre arbitre est une nécessité à la conception de la morale.

Le conséquentialisme fait partie des éthiques [téléologiques](https://fr.wikipedia.org/wiki/Téléologie) et constitue l'ensemble des théories morales qui soutiennent que ce sont les conséquences d'une action donnée qui doivent constituer la base de tout jugement moral de ladite action.

L’utilitarisme est un exemple typique de morale conséquentialiste

### L’utilitarisme :

Tout comme le kantisme, l’utilitarisme est une morale laïque. Dans le sens, où elle ne fonde pas ses principes dans un être suprême.

Cependant elle rejette le principe du bien en soi kantien, pour le remplacer par le principe d’utilité.

*« Une action est dite conforme au principe d'utilité [...] lorsque sa tendance à augmenter le bonheur de la communauté est plus grande que sa tendance à le diminuer »*

*Bentham*

La philosophie utilitariste peut être résumé par l’expression :

**« Le plus grand bonheur pour le plus grand nombre »**

Pour être plus précis et pour citer Bentham (1748-1832) :

*« Le plus grand bonheur du plus grand nombre est la mesure du juste et de l’injuste »*

Chez Kant, le principe d’utilité ou le principe du bonheur, est rejeté comme est rejeté tout principe de caractère téléologique qui prétendrait déterminer le devoir moral(impératif hypothétique).

Le bonheur présente un caractère empirique, subjectif voir égoïste, là ou Kant essaye de fonder son éthique sur la raison,l’universalisme, et l’altruisme.

Dans son rejet du bonheur comme fondement de sa métaphysique, Kant soulève l’aspect ambigu et malléable de cette notion. Kant parle du bonheur comme « d’impénétrables ténêbres ». Comment fonder une philosophie morale sur une notion qu’on a autant de mal à définir.

John Stuart Mill le reconnaît, lorsqu’il écrit en 1838 :

*« L'utilité ou le bonheur sont des fins beaucoup trop complexes et mal définies pour être recherchées autrement qu'à travers une série de fins secondaires ».*

Et dans son Autobiographie, en 1873, il précise: *« Ceux-là seulement sont heureux, qui ont l'esprit tendu vers quelque objet autre que leur propre bonheur, par exemple vers le bonheur d'autrui; vers l'amélioration de la condition de l'humanité, vers quelque acte, quelque recherche qu'ils poursuivent non comme un moyen, mais comme une fin idéale (...) Demandez-vous si vous êtes heureux et vous cesserez de l'être. Pour être heureux, il n'est qu'un seul moyen, qui consiste à prendre pour but de la vie, non pas le bonheur, mais quelque fin étrangère au bonheur.»*

*La quantification du bonheur est une problème typiquement utilitariste. Que l’on retrouve dans les ouvrages de tous les grands auteurs de cette philosophie téléologique.*

Bentham propose de quantifier le bonheur par une somme des plaisirs.

Dans cette arithmétique des plaisirs, on associe un coefficient plus ou moins fort à chaque plaisir en fonction de :

- Son intensité

- Sa durée

- Sa probabilité

- Sa proximité

- Sa fécondité

- Son étendue

Et on soustrait les peines sur le même principe.

L’arithmétique de Bentham ne se réduit pas aux plaisirs sensuels, son calcul inclut également des plaisirs intellectuels, moraux…

S'il ignorait totalement notre propension à souffrir psychologiquement, son hédonisme aurait des conséquences politiques désastreuses : il pourrait autoriser les gouvernants à traiter les hommes comme des bêtes brutes, ce qui entraînerait des formes d’oppression abominables, puisque les dirigeants pourraient faire fi des aspirations et des peines de l’esprit pour se préoccuper exclusivement de l’aspect matériel de l’existence. Au contraire, Bentham analyse les plaisirs de l’imagination, de l’espérance, de la sociabilité, et ce bien plus méticuleusement que les sensations physiques.

De ce point de vue, la philosophie utilitariste est beaucoup plus subtil que certains détracteurs voudraient faire croire.

Il ne s’attend pas non plus à ce que tout un chacun effectue réellement ces calculs. Il l’envisage d’avantage comme un idéal théorique. Il écrit :

*« Il ne faut pas s’attendre à ce que ce procédé soit employé en toute rigueur avant tout jugement moral ni avant chaque opération législative ou judiciaire. On peut cependant toujours le garder à l’esprit : plus le procédé effectivement employé en ces occasions s’en approchera, plus il s’approchera de l’exactitude »*

John Stuart Mill (le disciple de Bentham) critiquera l’approche quantitative de son maître. Tous les plaisirs ne se valent pas, il exprime cette idée dans un court texte.

*« Peu de créatures humaines accepteraient d'être changées en animaux inférieurs sur la promesse de la plus large ration de plaisir de bêtes; aucun être humain intelligent ne consentirait à être un ignorant, aucun homme ayant du coeur et une conscience à être égoïste et vil, même s'ils avaient la conviction que l'imbécile, l'ignorant ou le gredin sont, avec leurs lots respectifs, plus complètement satisfait qu'eux même avec le leur. Ils ne voudraient pas échanger ce qu'ils possèdent de plus qu'eux contre la satisfaction la plus complète de tous les désirs qui leur sont communs. S'ils s'imagine qu'ils le voudraient, c'est seulement dans des cas d'infortune si extrême que, pour y échapper, ils échangeraient leur sort pour presque n'importe quel autre, si indésirable qu'il fut a leur propre yeux. Un être pourvu de faculté supérieure demande plus pour être heureux, est probablement exposé a souffrir de façon plus aiguë, et offre certainement a la souffrance plus de points vulnérables qu'un être de type inférieur; mais en dépit de ces risques, il ne peut jamais souhaiter réellement tomber a un niveau d'existence qu'il sent inférieur.[...]*

*Il vaut mieux être un homme insatisfait qu'un porc satisfait; il vaut mieux être Socrate insatisfait qu'un imbécile satisfait. Et si l'imbécile ou le porc sont d'un avis différent, c'est qu'ils ne connaissent qu'un coté de la question: le leur. l'autre partie, pour faire la comparaison, différent les deux cotés.*

*Croire qu’en manifestant une telle préférence, on sacrifie quelque chose de son bonheur,[...], c’est confondre les deux idées très différentes de bonheur et de satisfaction.»*

Dans l’approche de Stuart Mill, les plaisirs sont hiérarchisés, ou du moins cloisonnés. Certains plaisir ne peuvent se substituer à d’autres quelque soient leur quantité.

Ce texte laisse apercevoir en filigrane l’aporie de l’utilitarisme des préférences.

A savoir que l’on peut envisager des situations où les préférences personnels (préférence pour un état par rapport à un autre) ne suivent pas le chemin du plus grand bonheur. Pour illustrer d’avantage ce propos, je vais utiliser l’allégorie de la machine de Nozick :

*« Supposez qu’il existe une machine à expérience qui soit en mesure de vous faire vivre n’importe quelle expérience que vous souhaitez. Des neuropsychologues excellant dans la duperie pourraient stimuler votre cerveau de telle sorte que vous croiriez et sentiriez que vous êtes en train d’écrire un grand roman, de vous lier d’amitié, ou de lire un livre intéressant. Tout ce temps-là, vous seriez en train de flotter dans un réservoir, des électrodes fixées à votre crâne. Faudrait-il que vous branchiez cette machine à vie, établissant d’avance un programme des expériences de votre existence ? »*

Une alternative à l’utilitarisme hédoniste est l’utilitarisme des préférences.

Dans cette branche de l’utilitarisme, on préférera privilégier la maximisation des préférences à celles du bonheur.

Cette philosophie résout un certains nombre de problème de l’utilitarisme classique mais pas tous, et en soulève de nouveau. Les problématiques soulevaient par l’utilitarisme sont nombreuse, tout comme le sont celles soulevés par le kantisme. Je vous en propose quelques unes dans la section suivante :

#### Le problème de l’infini

Les propriétés calculatoire de l’utilitarisme le fragilise lorsqu’on pousse les valeurs des plaisirs et des peines aux limites.

Nozik écrit à ce sujet :

« Utilitarian theory is embarrassed by the possibility of utility monsters who get enormously greater sums of utility from any sacrifice of others than these others lose ... the theory seems to require that we all be sacrificed in the monster's maw, in order to increase total utility. » Nozick

Pour contrer ses résultats aux limites, il est toujours possible de modifier la formule de calcul afin d’obtenir des comportements plus satisfaisant à l’inifini.

#### Le problème des préférences non informés

Le choix dans les préférences doit se faire sur la base d’une information valide.

Par exemple si je vous propose de boire un verre, il est évident que la moralité de mon acte est déterminé par ma connaissance du contenu du verre.

Si celui ne contient que de l’eau, l’acte est jugé moral. Si celui ci contient du poison ET que j’en ai la connaissance, l’acte est jugé immoral.

Mais quand est il du verre offert et dont j’ignore le contenu ?

#### Le problème des préférences implicite et verbale

Les préférences qui doivent être prise en compte par le principe d’utilité doivent elles se limiter à celles exprimer verbalement par le sujet, ou bien doit on considérer d’avantage les préférences psychologiques ?

Il s’agit d’un critère particulièrement sensible puisqu ‘elle détermine de manière essentielle l’approche que la philosophie utilitariste peut avoir avec les personnes qui ont des difficultés à exprimer leurs préférences comme certaines personnes en situation de handicap, personnes âgées, ou en situation sociale difficile.

L’utilitarisme négatif est une autre variante de l’utilitarisme. Cette philosophie utilitariste ne prend en compte que la minimisation des souffrances

Le développement de ces différents courants (utilitarisme hédoniste, des préférences, négatifs,…) s’explique par une volonté de répondre aux critiques que la pensée utilitariste a pu connaître au cours des siècles.

#### L’utilitarisme et l’humanisme :

Alors que le Kantisme s’installe pleinement dans une tradition humaniste.

L’utilitarisme ne peut être qualifier de morale à proprement parlé humaniste pour deux raisons :

- La plus évidente est qu’elle ne concerne pas seulement l’Homme, mais l’ensemble des êtres sensibles. La question de la distinction entre l’Homme et l’animal n’est absolument pas centrale dans la morale utilitariste alors que c’est un sujet clé dans la morale kantienne.

De ce fait, les utilitaristes sont souvent de grand défenseurs du monde animal, parfois même au détriment de la vie humaine (Peter Singer).

Les utilitaristes ont été également les premiers à réclamer une égalité de droits entre homme et femme (Bentham), ou à défendre la cause homosexuelle.

- l’utilitarisme implique de faire ce qui est utile. Or contrairement au devoir kantien (impéatif catégorique), l’utile est empirique, relatif, et relève du contexte. Il n’exclut pas l’homme mais n’en fait pas un fondamental et un absolu. Dit autrement l’utilitarisme peut survivre à l’Homme, alors que la morale kantienne ne le peut pas.

#### L’utilitarisme et le libéralisme :

L’utilitarisme n’est pas un économisme , même s’il ne répugne pas à insérer les questions économiques dans les questions éthiques. L’utilitarisme ne milite pas pour la promotion exclusive des questions financières. Il est avant tout une théorie du bonheur, du plus grand bonheur pour le plus grand nombre.

Il ne faut donc pas confondre libéralisme et utilitarisme même si cela facilite parfois la rhétorique.

*« Jérémie Bentham est un phénomène anglais. Dans aucun pays, à aucune époque, personne, pas même le philosophe allemand Christian Wolf, n'a tiré autant de parti du lieu commun. Il ne s'y plaît pas seulement, il s'y pavane. Le fameux principe d'utilité n'est pas de son invention. Il n'a fait que reproduire sans esprit l'esprit d'Helvétius et d'autres écrivains français du XVIII° siècle. Pour savoir, par exemple, ce qui est utile à un chien, il faut étudier la nature canine, mais on ne saurait déduire cette nature ellemême du principe d'utilité.. Si l'on veut faire de ce principe le critérium suprême des mouvements et des rapports humains, il s'agit d'abord d'approfondir la nature humaine en général et d'en saisir ensuite les modifications propres à chaque époque historique. Bentham ne s'embarrasse pas de si peu. Le plus sèchement et le plus naïvement du monde, il pose comme homme-type le petit-bourgeois moderne, l'épicier, et spécialement l'épicier anglais. Tout ce qui va à ce drôle d'homme-modèle et à son monde est déclaré utile en soi et par soi. C'est à cette aune qu'il mesure le passé, le présent et l'avenir. La religion chrétienne par exemple est utile. Pourquoi ? Parce qu'elle réprouve au point de vue religieux les mêmes méfaits que le Code pénal réprime au point de vue juridique. La critique littéraire au contraire, est nuisible, car c'est un vrai trouble-fête pour les honnêtes gens qui savourent la prose rimée de Martin Tupper. C'est avec de tels matériaux que Bentham, qui avait pris pour devise : nulla dies sine linea, a empilé des montagnes de volumes. C'est la sottise bourgeoise poussée jusqu'au génie. » Karl Marx, le Capital*

Dans les deux prochaines parties, nous allons traiter de la notion de « respect de la dignité de la personne humaine » qui est un concept centrale en déontologie moderne. Elle apparaît sous une forme ou une autre dans la quasi-totalité des codes de déontologie médicaux et paramédicaux, à l’exception remarqué du code de déontologie d’audioprothèse européen.

« Le médecin, au service de l'individu et de la santé publique, exerce sa mission dans **le respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité**.  
Le respect dû à la personne ne cesse pas de s'imposer après la mort. »

Art 2. Code de déontologie médicale

« L’infirmier, au service de la personne et de la santé publique, exerce sa mission dans le **respect de la vie humaine**. Il **respecte la dignité** et l’intimité du patient, de sa famille et de ses proches »

Art 3. Code de déontologie des infirmiers

## Le respect :

### Antagoniste : la violence

Il est parfois plus facile de comprendre une notion en abordant ses antagonistes, c’est ce que nous allons tenter de faire dans cette partie.

L’opposé du respect est évidement l’irrespect mais cela ne nous dit pas grand-chose sur ce qu’est le respect. Il est peut être plus intéressant de considérer l’opposition entre respect et violence.

En effet je pense qu’il est assez juste de dire que la violence n’est pas l’opposé de la douceur, mais du respect. Est ce que l’on peut pour autant dire que là où il y a de la violence, il n’y a pas de respect ?

En tous les cas, si le respect n’est pas dissout par la violence, il est certainement bien réduit par elle.

La violence est une notion protéiforme difficile à définir, mais de manière générale on peut considérer la violence comme une forme de contrainte imposée à autrui. Il y a violence, là où il y a violation (de la personne).

Être violent c’est réduire l’autre au statut de moyen ou au statut d’objet, lui imposé sa propre volonté.

Kant écrit: «Ne traites jamais autrui **simplement** comme un moyen, mais **toujours en même temps** comme une fin en soi».

Respecter autrui c’est donc ne pas réduire l’Homme au statut de moyen, au statut d’objet.

A noter qu’il n’est pas interdit d’utiliser autrui comme un moyen, ce qui est interdit c’est d’utiliser autrui **uniquement** comme un moyen.

Car cela reviendrait à réduire l’Homme dans sa liberté, or la liberté est le fondement de l’acte morale.

Vous pourriez me dire que ceci n’est valable que dans un cadre kantien, ce qui serait exact. Cependant la valeur de respect et en particulier de respect de la dignité humaine n’a de sens que dans une lecture kantienne de la déontologie.

### Synomymes : l’inclination, l’amour, et l’amitié

L’inclination, l’amour, et l’amitié autorise à traiter l’autre comme une fin. Pour autant il se distingue du respect.

#### Le respect et l’inclination :

*« J’éprouve pour vous comtesse une très forte inclination »*

L’inclination invite au rapprochement, alors qu’il y a dans le respect une force qui incite à la distance.

Tenir en respect, c’est tenir à distance. A l’inverse manquer de respect, c’est abolir une distance symbolique.

#### Le respect et l’amour:

Selon Kant, le respect est du à tout Homme car chaque Homme est habité par la loi morale. Le respect serait donc un sentiment universel.

L’amour ne possède pas ce caractère universel, et de fait ne peut pas être confondu avec le respect. Au contraire, l’amour est un sentiment qui hiérarchise, qui exclut.

Le corollaire de ce raisonnement, c’est que l’on peut respecter sans aimer, et également aimer sans respecter. Kant précise qu’il y a entre l’amour et le respect une union synthétique et non une union analytique. Dans une union analytique, un élément ne peut aller sans l’autre.

L’amour c’est la célébration d’un être et de sa manière d’être.

Comme disait Spinoza, « Je suis joyeux à l’idée que tu existes. »

Le simple faite que tu sois et que tu sois comme tu es, me remplis de joie.

L’amour rentre en résonance avec notre besoin de légitimer notre être.

Le respect ne célèbre pas notre être. Le jour où quelqu’un vous aime, il fait beau. Le jour où quelqu’un vous respecte, peut rester un jour maussade.

Cela arrive cependant que des gens qui n’ont pas été respecté depuis longtemps, éprouve une joie le jour, où on les respectent.

Il fut une époque ou l’on demandait au médecin d’aimer son patient. C’était l’époque de l’hôtel dieu, de la charité…

Aujourd’hui on ne vous demande pas d’aimer votre patient, mais de le respecter.

Le respect a une facilité à l’universelle que l’amour n’a pas.

#### Le respect et l’amitié :

De même que l’amour, l’amitié n’a pas non plus cette propension à l’universelle. L’amitié est un sentiment qui s’exprime dans la rareté.

Aristote disait : *« Si tu as besoins des doigts de plus d’une main pour compter le nombre de tes amis, tu ne sais pas ce qu’est l’amitié »*

Montaigne sur son ami LaBoétie : *« Au  demeurant, ce que nous appelons d’ordinaire amis et amitiés, ce ne sont que des relations familières nouées par quelque circonstance ou par utilité, et par lesquelles nos âmes sont liées. Dans l’amitié dont je parle, elles s’unissent et se confondent de façon si complète qu’elles effacent et font disparaître la couture qui les a jointes. Si l’on me presse de dire pourquoi je l’aimais, je sens que cela ne peut s’exprimer qu’en répondant : Parce que c’était lui, parce que c’était moi. »*

L’amitié effectue l’union synthétique (cf paragraphe précédent) entre amour et respect.

### Le respect et la crainte :

la crainte, tout comme le respect, présente une forme de distanciation.

La crainte émane cependant d’avantage issu de la partie émotionnelle de notre cerveau, alors que le respect est d’avantage issu de la partie rationnelle.

Dans la crainte, on a affaire à un éloignement subi et émotionnel.

Dans le respect, on a affaire à un éloignement choisie et rationnel.

**Le respect et l’admiration :**

L’admiration est un sentiment qui ne peut pas être universel, qui discrimine, et qui hiérarchise.

Définition du respect par Kant :

Le respect c’est le sentiment moral. Il vient de la raison. Il consiste à ne pas réduire autrui au statut de moyen.

Le respect va à l’autre en tant que personne

Les autres sentiment s’attache au personnage, aux qualités qui font votre personne.

La sollicitude et l’empathie :

La sollicitude de Paul Ricoeur

L’empathie de Serge Tisseron.

Ces deux sentiments mettent de la chaleur dans la relation de soins. Malheureusement, ils sont difficilement universels.

Dans soi-même comme un autre, Paul Ricoeur écrit : *« Je veux donner à la sollicitude un statut plus fondamental qu’au froid respect kantien. Le donner de la souffrance de l’autre, descelle en nous des sentiments altruistes qui vont spontanément vers autrui. Au premier rang desquel je veux placer la sollicitude »*

Encore faut il que le malade vous donne sa souffrance. Parfois, la souffrance aboutit à l’agressivité.

Kirikou : « pourquoi karaba la sorcière est aussi méchante ?...Parce qu’elle souffre !

Lorsqu’un patient me débecte, comment faire pour le respecter ?

La méthode Kantienne : *« Pour arriver au respect, pratiquons l’exercice de notre pensée élargie »*

Autrement dit ne pas réduire un être à son « ici » et « maintenant ».

Envisager ce patient également dans ce qu’il a été, et ce qu’il sera.

On peut également utiliser les différentes modes du temps, comme le conditionnel. « Si il n’avait pas eu une enfance difficille… »

Essayer de prendre un autre point de vue

Emmanuel Schmidt : « il faut arrêter les scènes de ménage, on se dispute pour des riens avec un futur cadavre »

## La dignité :

Inspiré par une tradition chrétienne, Les médecins ont longtemps soigné par amour du prochain dans des établissements aux noms évocateurs comme « la pitié », « l’hôtel dieu », …

De nos jours, en lieu et place du crucifix qui surplombait le lit des malades dans le but de guider la main du médecin se trouve la charte du patient dans laquelle il est question du respect de la dignité de la personne humaine.

Pour le respect de la dignité de la personne humaine, certains militeront pour l’euthanasie , là ou d’autres s’efforceront d’accompagner le plus longtemps possible la fin de vie d’un patient dans un service de soins palliatifs. Avec un concept aussi malléable, il est donc important de bien définir les choses.

Dans une tradition judéo-chrétienne et kantienne, la dignité est une composante ontologique de l’être humain, autrement dit une valeur intrinsèque, inaliénable de la condition humaine.

Alors qu’elle est contingente dans l’éthique gréco-romaine.

En effet, la dignitas représente, à cette époque, une charge publique que recevait le citoyen.

Il est vrai que la dignité est parfois considéré comme un privilège.

C’est ce que l’on sous entend lorsqu’on dit : « Cette personne a été élevée à la dignité de chevalier d’honneur ».

Mais dans la tradition chrétienne et kantienne, la dignité qui était un privilège devient un bien commun. La dignité ne peut plus se perdre.

Finalement, La dignité peut prendre deux sens majeures :

- Un sens ontologique

- Un sens postural (contingente)

Et surtout ne se comprend que dans un cadre éthique particulier.

La dignité bourgeoise :

La valeur suprême dans la noblesse n’était pas la dignité mais l’honneur.

Et seul les nobles étaient des hommes d’honneurs. La bourgeoisie ne pouvait espérer une telle distinction que par un beau mariage. Fondamentalement, la morale de la noblesse était une morale aristocratique et arbitraire (tout comme la morale gréco-romaine).

La révolution française marque de ce point de vue une rupture de valeurs, en érigeant la dignité comme nouvelle valeur suprême.

L’homme fait sa dignité plutôt qu’il la reçoit. Tout le monde peut être digne, mais seul sont digne ceux qui se conduisent dignement.

A la révolution française, on passe donc d’une morale aristocratique et arbitraire prônée par la noblesse à un morale aristocratique et universelle prônée par la bourgeoisie.

La dignité bourgeoise est donc :

- discriminante

- hiérarchisante

« Et c'était, en effet, dans le wagon, un éblouissement de couleurs éclatantes. Madame, tout en bleu, en soie bleue des pieds à la tête, portait là-dessus un châle de faux cachemire français, rouge, aveuglant, fulgurant. Fernande soufflait dans une robe écossaise dont le corsage, lacé à toute force par ses compagnes, soulevait sa croulante poitrine en un double dôme toujours agité qui semblait liquide sous l'étoffe.  
Raphaële, avec une coiffure emplumée simulant un nid plein d'oiseaux, portait une toilette lilas, pailletée d'or, quelque chose d'oriental qui seyait à sa physionomie de Juive. Rosa la Rosse, en jupe rose à larges volants, avait l'air d'une enfant trop grasse, d'une naine obèse ; et les deux Pompes semblaient s'être taillé des accoutrements étranges au milieu de vieux rideaux de fenêtre, ces vieux rideaux à ramages datant de la Restauration.

Sitôt qu'elles ne furent plus seules dans le compartiment, ces dames prirent une contenance grave, et se mirent à parler de choses relevées pour donner une bonne opinion d'elles. Mais à Bolbec apparut un monsieur à favoris blonds, avec des bagues et une chaîne en or, qui mit dans le filet sur sa tête plusieurs paquets enveloppés de toile cirée. Il avait un air farceur et bon enfant. Il salua, sourit et demanda avec aisance : "Ces dames changent de garnison ?" Cette question jeta dans le groupe une confusion embarrassée. Madame enfin reprit contenance, et elle répondit sèchement, pour venger l'honneur du corps : "Vous pourriez bien être poli !" Il s'excusa : "Pardon, je voulais dire de monastère." Madame, ne trouvant rien à répliquer, ou jugeant peut-être la rectification suffisante, fit un salut digne en pinçant les lèvres. »

Maupassant, la maison Téllier

La dignité chrétienne  (monothéiste):

«Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme. »

Genèse 1-27

De ce fait, la dignité humaine s’établit comme une valeur ontologique de l’homme, de par son origine divine.

La dignité est une valeur absolu, inaliénable, intrinsèque, universelle.

Le christianisme est la religion de l’incarnation.

Lorsque Dieu s’incarne, il se fait pauvre, fragile à travers le christ.

Alors que les dieux païens s’incarnait habituellement dans les traits de la puissance.

Le christ affirme la dignité chez les gens qui semblerait en mériter le moins : les pauvres, les malades,…

L’affirmation chrétienne selon laquelle tous les hommes sont dignes dépend de l’existence de Dieu, celui-ci nous ayant fait à son image.

La dignité kantienne :

« les choses ont un prix, mais l’homme possède une dignité. »

les fondements de la métaphysique des mœurs, Kant

La Dignité kantienne est sans degré, ni partie. Tous les hommes sont dignes de la même dignité.

La dignité humaine ne présuppose pas l’existence de Dieu, ce qui aboutit à une laïcisation de dignité, et également à une démocratisation de la dignité.

Chez Kant, on est pas plus ou moins digne. Si vous êtes homme, vous êtes digne. Cependant Kant n’accorde aucune dignité aux animaux.

Cette dignité humaine découle de la loi morale présente en toute homme.

La dignité relationnelle (hegelienne) :

Il s’agit içi de montrer le rôle fondamental que joue autrui dans l’accès à la dignité. Dans la phénoménologie de l’esprit, Hegel nous dit « si ma dignité n’est pas reconnu par les autres, elle n’est pas reconnu pleinement »

La dignité précède la reconnaissance, mais la reconnaissance accomplit, et réalise la dignité.

D’un autre manière, Aristote distingue les être en puissance, et les être en acte. Dans cette tradition aristotélicienne, on peut considérer que la dignité habite l’homme en puissance, et qu autrui la transforme en acte.

Pour mieux illustrer, cette notion d’être en puissance et d’être en acte, on peut prendre l’exemple d’une graine. La graine représente un être en puissance, là où la fleur représente un être en acte.

La dignité ne peut passer d’un être en puissance à un être en acte que part l’échanges et les interactions sociales.

La dignité moderne :

La déontologie moderne fait un place immense à la valeur d’autonomie. Le rôle du soignant est de placer le patient en position d’autonomie physique et psychique.

Il en découle que la dignité est vécu comme relative au :

- Degré d’autonomie de la personne

- Degré d’indépendance de la personne

- Degré de maîtrise de la personne

Il est sans doute possible de lier cette vision de la dignité avec une vision cartésienne de l’Homme, en tant que maître et possesseur de la nature.

Vision dans laquelle ce qui fait de vous un Homme, est votre capacité à contrôler le monde qui vous entoure. Perdait cette faculté, et vous perdez également ce qui vous rend digne.

*«Mais, sitôt que j'ai eu acquis quelques notions générales touchant la physique, et que, commençant à les éprouver en diverses difficultés particulières, j'ai remarqué jusques où elles peuvent conduire, et combien elles diffèrent des principes dont on s'est servi jusques à présent, j'ai cru que je ne pouvois les tenir cachées sans pécher grandement contre la loi qui nous oblige à procurer autant qu'il est en nous le bien général de tous les hommes: car elles m'ont fait voir qu'il est possible de parvenir à des connaissances qui soient fort utiles à la vie ; et qu'au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles, on en peut trouver une pratique, par laquelle, connoissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux, et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connoissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi****nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature****. Ce qui n'est pas seulement à désirer pour l'invention d'une infinité d'artifices, qui feroient qu'on jouiroit sans aucune peine des fruits de la terre et de toutes les commodités qui s'y trouvent, mais principalement aussi pour la conservation de la santé, laquelle est sans doute le premier bien et le fondement de tous les autres biens de cette vie ; car même l'esprit dépend si fort du tempérament et de la disposition des organes du corps, que, s'il est possibles de trouver quelque moyen qui rende communément les hommes plus sages et plus habiles qu'ils n'ont été jusques ici, je crois que c'est dans la médecine qu'on doit le chercher. »*

Descartes

D’un certaine manière, cette notion de la dignité ressemble étrangement à celle de dignité bourgeoise.

Finalement ce qui compte ce n’est sans doute pas de savoir si une personne est digne en soi ou non, mais plutôt de se concentrer sur les conditions pour qu’elle le soit.

Le consentement :

**Le principe d’inviolabilité du corps humain :**

Il est défini par à l’article 16-1, al.1 et 2 du Code civil qui dispose :

« Chacun a droit au respect de son corps. Le corps humain est inviolable.»

Article 16-3 du Code civil :

« Il ne peut être porté atteinte à l'intégrité du corps humain qu'en cas de nécessité médicale pour la personne ou à titre exceptionnel dans l'intérêt thérapeutique d'autrui. Le consentement de l'intéressé doit être recueilli préalablement hors le cas où son état rend nécessaire une intervention thérapeutique à laquelle il n'est pas à même de consentir. »

**Information et consentement :**

Article L. 1111-4 du code de la santé publique :

« Toute personne prend, avec le professionnel de santé et compte tenu des informations et des préconisations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé. (….) Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment. »

Article 36 (article R.4127-36 du code de la santé publique) :

« Le consentement de la personne examinée ou soignée doit être recherché dans tous les cas.  
Lorsque le malade, en état d'exprimer sa volonté, refuse les investigations ou le traitement proposés, le médecin doit respecter ce refus après avoir informé le malade de ses conséquences.  
Si le malade est hors d'état d'exprimer sa volonté, le médecin ne peut intervenir sans que la personne de confiance, à défaut, la famille ou un de ses proches ait été prévenu et informé, sauf urgence ou impossibilité. »

**Un consentement qualifié est un consentement libre et éclairé**

**Un refus d’une partie des soins ne signifie pas l’arrêt des soins**

L’article L.1111-4 du code de la santé publique précise à cet égard que : « Toute personne prend, avec le professionnel de santé et compte tenu des informations et des préconisations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé./ Toute personne a le droit de refuser ou de ne pas recevoir un traitement. Le suivi du malade reste cependant assuré par le médecin, notamment son accompagnement palliatif. / Le médecin a l'obligation de respecter la volonté de la personne après l'avoir informée des conséquences de ses choix et de leur gravité. Si, par sa volonté de refuser ou d'interrompre tout traitement, la personne met sa vie en danger, elle doit réitérer sa décision dans un délai raisonnable. Elle peut faire appel à un autre membre du corps médical. L'ensemble de la procédure est inscrite dans le dossier médical du patient. Le médecin sauvegarde la dignité du mourant et assure la qualité de sa fin de vie en dispensant les soins palliatifs mentionnés à l'article L. 1110-10. / Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment».

**Le consentement porte sur le soin au sens LARGE**

Les actes médicaux justifiant ce consentement doivent être entendus au sens large : en commençant par l’examen clinique habituel dont certains gestes peuvent être désagréables, comprenant d’éventuelles investigations complémentaires, différents traitements, la surveillance du traitement et de ses suites ; le consentement du patient porte également sur sa participation éventuelle à la formation d’étudiants ou de professionnels de santé (article L.1111-4, 8ème alinéa du code de la santé publique, voir note [[1]](https://www.conseil-national.medecin.fr/article/article-36-consentement-du-malade-260" \l "_ftn1)).

Le fait d'intervenir sur un patient contre son consentement est pour un médecin une faute qui engage sa responsabilité civile et l'expose à une sanction disciplinaire.

**L’impossibilité du consentement :**

**- Le sujet inconscient**

**- L’absence de consentement éclairé**

Si le patient est inconscient ou dans l'impossibilité de donner un consentement éclairé, il est nécessaire de consulter la personne de confiance qu’il a pu désigner, ou à défaut, la famille ou un de ses proches (voir note [[2]](https://www.conseil-national.medecin.fr/article/article-36-consentement-du-malade-260" \l "_ftn2)), susceptibles de témoigner de la volonté antérieurement exprimée par le patient.

**La non nécessité du consentement :**

**- Une situation d’urgence**

**- Associer à l’impossibilité de recueillir le consentement**

En présence d’un blessé ou d’une personne en péril, et en l’absence de capacité de celle-ci à exprimer un consentement, rester inactif irait à l'encontre des prescriptions de l'article 9 du code de déontologie médicale. Un tel comportement serait en outre de nature à entraîner des poursuites pour non-assistance à personne en danger (voir note [3]). En cas d'urgence ou d'impossibilité persistante de joindre la personne de confiance, la famille ou un de ses proches, le médecin doit intervenir comme il le juge nécessaire dans l’intérêt du patient.

1 - Caractères du consentement

Le consentement doit être "libre et éclairé".

**Fournir l’information au patient n’est pas une fin en soi, elle est le moyen d’assurer l’autonomie du patient. Autonomie qui soutiendra la logique du consentement.**

**A l’opposé, l’absence d’information implique l’absence d’autonomie. Et sans autonomie, le consentement devient vide de sens.**

**Le consentement libre et éclairé signifie :**

**- une information claire**

**- une information compréhensible**

**- une information adaptée aux capacités du patient**

**La qualification juridique de l’information en information permettant le consentement libre et éclairé ne suffit pas. Pour révéler l’autonomie du patient, l’information doit venir nourrir une dialectique avec le patient.**

**N’oubliez pas que l’information est moins au service du consentement qu’au service de l’autonomie du patient.**

Le patient doit formuler son consentement après avoir reçu de la part du médecin, une information claire, compréhensible, adaptée à ses capacités de comprendre la nature des actes et prescriptions proposés, leur intérêt pour sa santé et les conséquences néfastes en cas de refus (article R. 4127-35).

Respectant le principe de l’autonomie de la personne, le médecin donne au patient les explications qu'il souhaite, rectifie des erreurs d'appréciation, reprend les données mal comprises et l’accompagne dans sa réflexion et sa prise de décision. Le consentement ne représente pas tant une fin en soi que la marque d’une bonne compréhension de l’information et d'une relation de qualité avec le patient.

Pour les patients ne maîtrisant pas le français, ainsi que pour les patients présentant un déficit des fonctions sensorielles, un déficit des fonctions cognitives ou une pathologie psychiatrique il sera nécessaire de s’assurer de la bonne compréhension si besoin par l’intermédiaire de la personne de confiance, de la famille ou d’un de leurs proches.

Le médecin doit se garder d’une attitude trop distante. Le patient qui le consulte lui accorde sa confiance. Le médecin doit l’aider à donner son consentement sans lui donner le sentiment de l’abandonner à lui-même, face à une décision qui peut le dépasser.

2 – Capacité juridique à consentir

**Le consentement :**

**- chez le mineur**

**- chez le majeur protégé**

Dans deux situations, celles du mineur et celle du majeur protégé, le recueil du consentement obéit à des règles particulières auxquelles il convient de se référer.

a) mineurs

Le praticien qui donne ses soins à un mineur (voir note [4]) doit, sauf dérogation prévue par la loi, recueillir le consentement de ses représentants légaux (parents ou tuteur), après les avoir informés sur la maladie, les actes et traitements proposés, leurs avantages et risques, les alternatives thérapeutiques, les conséquences d’une abstention ou d’un refus.

Les parents divorcés ou séparés exercent en commun l'autorité parentale et ils doivent tous deux être prévenus et consultés pour une décision grave concernant l'enfant.

L'article 372-2 du code civil précise néanmoins que « à l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant ».

Cela signifie qu’il existe une présomption d’entente entre les parents et donc que le médecin n’a pas à s’interroger sur l’étendue exacte des pouvoirs du parent qui se présente à lui pour accomplir un acte « usuel ».

La notion « d’acte usuel » est une notion cadre. En l’absence de liste exhaustive, on s’accorde à considérer que « l’acte usuel » est un acte de la vie quotidienne, un acte sans gravité.

En matière médicale, une distinction plus affinée permet de dire :

* qu’entrent sans doute dans la catégorie des actes « usuels », les soins obligatoires (vaccinations obligatoires), les soins courants (blessures superficielles, infections bénignes…), les soins habituels chez l’enfant (traitement des maladies infantiles ordinaires) ou chez tel enfant en particulier (poursuite d’un traitement ou soin d’une maladie récurrente), car « usuel » n’est pas synonyme de bénin ;
* que ne peuvent être considérés comme des actes « usuels » : la décision de soumettre l’enfant à un traitement nécessitant une hospitalisation prolongée, le recours à un traitement lourd (y compris dans un domaine psychothérapeutique) ou comportant des effets secondaires importants, les interventions sous anesthésie générale, la résolution d’arrêter les soins ou de les réduire à un traitement de confort.

Lorsque les parents sont absents et ne peuvent être prévenus et si la situation est grave et urgente, le médecin donne les soins nécessaires dans l’intérêt de l’enfant sous sa seule responsabilité (article R. 4127-42).

Mais le mineur, en particulier l’adolescent, a le droit de recevoir une information selon son degré de maturité et son consentement doit être systématiquement recherché s’il est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision.

L’article L. 1111-5 du code de la santé publique (voir note [5]) apporte une dérogation à cette obligation de recueillir le consentement des titulaires de l’autorité parentale, prévue par l’article 372-2 du code civil et autorise le médecin à se dispenser du consentement du ou des titulaires de l’autorité parentale lorsque la personne mineure a expressément demandé au médecin de garder le secret sur son état de santé vis-à-vis de ses parents et que l'action de prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement ou l’intervention s’impose pour sauvegarder sa santé. Le médecin doit s’efforcer d’obtenir le consentement du mineur à la consultation des titulaires de l’autorité parentale. Il garde à l’esprit la nécessité d’informer complètement le mineur sur la gravité de la décision prise d’écarter les titulaires de l’autorité parentale. Si le mineur maintient son refus, il est obligatoirement accompagné d’une personne majeure de son choix. Le médecin s’assure de l’identité et de la majorité de celle-ci et en fait mention dans le dossier médical.

b) majeurs protégés

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 qui a réformé la protection des majeurs pose le principe d’autonomie de la personne, selon lequel le majeur protégé prend lui-même les décisions touchant à sa personne. Ceci impose au minimum le recueil, a priori, du consentement de la personne protégée par la personne en charge de sa  protection.

Néanmoins, l’alinéa 2 de l’article 459 du code civil permet au juge des tutelles d’adapter l’exigence du consentement à l’état de la personne.

Si la personne protégée ne peut prendre seule une décision éclairée, le juge peut prévoir, dès l’ouverture de la mesure de protection ou ultérieurement en fonction de l’évolution de son état de santé, que la personne en charge de la mesure de protection doit l’assister, ou, si nécessaire, que le tuteur doit la représenter dans les actes la concernant.

Ainsi, même dans le cadre d’une mesure de tutelle, le juge peut limiter le rôle du tuteur à une assistance pour ce qui concerne la protection de la personne.

Le juge peut prévoir que cette assistance ou cette représentation est nécessaire pour l’ensemble des actes touchant à la personne ou pour certains d’entre eux seulement, ou pour une série d’actes. Il statue notamment au vu des éléments médicaux figurant dans le certificat médical circonstancié initial établi par le médecin inscrit sur la liste du Procureur ou recueillis ultérieurement par l’intermédiaire de la personne protégée elle-même ou par son tuteur.

En conséquence, si le juge n’a pas pris de décision encadrant spécifiquement la protection de la personne (par une assistance ou une représentation) comme décrit ci-dessus, le principe d’autonomie de la personne s’applique et il n’y a ni assistance, ni représentation possible du majeur.

Il convient de souligner que la personne chargée de la protection du majeur, sauf en cas d’urgence, ne peut sans l’autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille « prendre une décision qui aurait pour effet de porter gravement atteinte à l’intégrité corporelle de la personne protégée ou à l’intimité de sa vie privée» (article 459 du code civil). Cette disposition couvre de nombreux actes touchant à la santé de la personne, comme certaines interventions chirurgicales, ainsi que ceux impliquant une immixtion dans la vie affective de la personne protégée.

En conséquence :

1. en cas d’urgence vitale, le médecin donne les soins qui s’imposent compte tenu de l’état du patient ; il en informe sans délai le juge des tutelles et le conseil de famille s’il existe ;
2. si l’intervention n’est pas urgente et peut être différée :

* soit elle est de nature à porter gravement atteinte à l’intégrité corporelle de la personne et requiert l’autorisation du juge ou du conseil de famille, s’il existe ;
* soit elle n’a pas ce caractère et pour autant que la personne chargée de la protection du majeur ait reçu un pouvoir de représentation, c’est à elle qu’il incombe de donner son consentement.

Par ailleurs, selon l’article 459-1 du code civil (voir note [[](https://www.conseil-national.medecin.fr/article/article-36-consentement-du-malade-260" \l "_ftn6)6]), les dispositions particulières prévues par le code de la santé publique qui prévoient l‘intervention du représentant légal, demeurent applicables. Le consentement de la personne chargée de la protection est exigé par exemple pour une recherche impliquant la personne humaine (article L.1122-2 du code de la santé publique), une recherche sur les caractéristiques génétiques (article R.1131-4), etc.

4 – Patient hors d’état d’exprimer son consentement

« Lorsque la personne est hors d’état d’exprimer sa volonté, aucune intervention ou investigation ne peut être réalisée, sauf urgence ou impossibilité, sans que la personne de confiance prévue à l’article L. 1111-6, ou la famille, ou à défaut, un de ses proches ait été consulté. » (article L.1111-4 du code de la santé publique).

Dans le cas où le patient est hors d’état de donner son consentement et où tout retard serait préjudiciable au patient, le médecin ou le chirurgien peut être conduit à intervenir, sans pouvoir recueillir le consentement du patient, ni avertir la personne de confiance ou la famille. Il devra donner dès que possible les explications nécessaires et justifier sa décision.

* Face à un patient dont la conscience est altérée (voir note [8]), le médecin a l’obligation d’agir immédiatement. Dès qu’il en a la possibilité, il donne des explications au patient et à la personne de confiance.
* Mis en présence d’une tentative de suicide, le médecin doit tout faire pour sauver la vie de la personne et assurer une prise en charge adéquate.

5 - Refus de consentement

Si le patient, en état d'exprimer sa volonté, refuse ce qui lui est proposé, le médecin ne doit pas se satisfaire d'un seul refus. Il doit s’efforcer de le convaincre en lui apportant à nouveau toutes les précisions nécessaires, en s’assurant qu’elles sont correctement comprises. Le patient peut solliciter l’avis d’un autre médecin.

Il peut être indiqué parfois, en cas de refus du patient, de lui faire consigner ce refus par écrit, ne serait-ce que pour lui signifier d'une autre manière la gravité de sa décision. Un tel document qui doit figurer au dossier ne décharge pas le médecin de ses responsabilités mais peut attester que le patient a bien été informé.

En cas de refus réitéré du patient, le médecin pourra refuser de continuer la prise en charge, à condition de faire assurer la continuité des soins par un autre médecin, dans les conditions prévues à l’article R. 4127-47.

Face à certaines croyances concernant la santé, le médecin devra respecter la volonté des patients, après les avoir informés des conséquences de leur refus. En cas de risque vital, le médecin se doit d’agir en conscience (voir note [9]).

Le médecin peut passer outre le refus du consentement lorsque le patient présente un risque vital : phase ultime d’une grève de la faim, conduite suicidaire, …

Face à un mineur en danger immédiat du fait d’un refus de traitement par les titulaires de l’autorité parentale, le médecin donne les soins qui s’imposent. Hors urgence, lorsque le défaut de consentement aux soins des parents est susceptible de compromettre la santé du mineur, le médecin en avise le Procureur qui demandera alors une mesure d’assistance éducative permettant la délivrance des soins nécessaires.

La confiance

### Une confiance propre à chaque relation

L’étymologie du mot confiance signifie « foi en quelque chose, en quelqu’un ». Se fier à, car il s’agit bien de cela : se fier à un autre, à l’inconnu, se confier pleinement. Les arcanes de cette confiance seront propres à chaque relation, implicitement liée aux deux êtres en présence. Il s’agit d’une attitude face à une situation inconnue et aux inconnues multiples voire démultipliées  - non connaissance de l’altérité mise en présence, de la demande, de la réponse – de la capacité à croire en l’autre, et de s’en remettre à lui. En ayant cette confiance mutuelle, aucune des deux rationalités ne peut être remise en cause, ni celle du malade venu chercher une aide, ni celle du soignant apportant ses compétences en réponse.

Donner sa confiance au soignant c’est accepter la démarche clinique, permettre à ce même soignant de travailler.

Accorder sa confiance au malade c’est, entre autre, comprendre sa demande de soins, la respecter. Demander la confiance du malade sans lui donner la sienne serait pernicieux et délétère à cette relation fragile.

La vulnérabilité de chacun ne peut être niée tant celle du malade, profane qui s’en remet au soignant, que celle du soignant soumis à la difficulté de l’exercice médical et à ses écueils. Seule la réciprocité permet de s’engager mutuellement, de s’en remettre à l’autre, de collaborer. Si ce lien n’est pas réciproque, la relation de soins ne peut être construite et encore moins exister dans sa plénitude. Ne pas faire confiance à celui qui est partie prenante dans cette relation la rendrait à sens unique et perdrait de fait son sens d’échange. Deux identités distinctes qui ne se sont pas choisies, deux finalités qui tendent vers le même but mais dont les motivations peuvent être différentes. L’un vient chercher un soin, la guérison, l’autre met à disposition une technicité, un savoir.  
La confiance s’inscrit comme un postulat bilatéral de bienveillance à l’égard de l’autre, permettant de s’ouvrir à l’autre. Si la confiance est nécessaire à l’établissement de la relation, elle n’est pas suffisante à elle seule. Respect, écoute, attention, honnêteté sont autant d’arcanes non exhaustives qui viennent sceller non seulement la rencontre, mais deviennent éléments majeurs de la relation.

Si l’on considère que dans les échanges humains, la forme de l’échange compte autant que son contenu. On peut alors dire que la relation de soins ne se limite pas à l’échange d’un service de soins. Elle réalise également la construction d’un lien entre le soignant et le soigné.

Dans ce cadre, la confiance se présente, non seulement comme un mode efficient de coordination des transactions économiques mais aussi des relations sociales (Ring, Van De Ven, 1992 et Ring, 1993; Granovetter, 1994, Coriat, Guennif, 1999).

La confiance prend particulièrement son sens en présence d'incertitudes, telles que l'information imparfaite ou incomplète dont disposent les agents (incertitude qui affecte la relation présente) et la difficulté à produire des anticipations parfaites (incertitude qui concerne la difficulté de prédire les attitudes et comportements futurs des partenaires ainsi que leurs résultats ou effets).

**1ère définition :**

La confiance peut se définir comme la présomption que, en situation d’incertitude, l’autre partie va, y compris face à des circonstances imprévues, agir en fonction des règles de comportement que nous trouvons acceptables.

**2ème définition :**

La confiance peut se définir comme la volonté délibérée d'être vulnérable aux actions d'une autre partie fondée sur l'espérance que celle-ci accomplira une action importante pour la partie qui accorde sa confiance, indépendamment de la capacité de cette dernière à surveiller ou contrôler l'autre partie".

**3ème définition :**

La confiance désigne une situation dans laquelle pour entreprendre une action, un agent A s'en remet à ce qu'un agent B dit, promet ou fait sans chercher à vérifier ou à contrôler par lui même ce que B dit, promet ou fait

L'information délivrée et l'attitude et le comportement du personnel de contact sont créateurs de valeur relationnelle et de confiance dans les soins. Ces deux variables explicatives contribuent de façon interdépendante à la matérialisation du lien social (Rémy, 2000).

La confiance est rendu nécessaire par les difficultés d’évaluation du service de soins par le patient lui même. Le patient et son entourage se limite généralement à une évaluation du « care », et laisse de côté les aspects « cure » de la prise en charge.

De fait, le soignant, par son statut d’expert, est amené à évaluer lui même la qualité de son service. Ce mécanisme implique une relation de confiance pour fonctionner efficacement.

La confiance est d’autant plus importante que l’évaluation est :

-incertaine

-subjective

-partiel

En audioprothèse, l’incertitude portera à la fois sur le service de soins, et sur le produit de soins. Pour faire une liste non exhaustive des sources d’incertitudes, on peut citer :

- l’incertitude diagnostique

- l’incertitude sur le choix et l’efficacité thérapeutique

- l’incertitude sur la fiabilité du produit

- ou encore l’incertitude sur la continuité des soins

La confiance réduit l'incertitude mais en même temps le sentiment de sécurité est fondamental pour la formation de la confiance. Elle suppose la production d'un certain cadre de stabilité permettant un sentiment de sécurité et une proximité psychologique, sociale, culturelle, émotionnelle.

La confiance est construite au fil de la relation de soins. Elle se renforce ou se réduit au fur et à mesure des interactions entre le soignant et le soigné.

On peut distinguer :

- la confiance relationnelle

- la confiance rationnelle

La confiance relationnelle s’appuie sur la qualité de la relation humaine tissé avec le patient.

La confiance rationnelle s’appuie sur la compétence, et l’expertise du soignant.

Ces deux formes de confiances sont particulièrement interdépendante dans un contexte de soins.

Les déterminants de la confiance :

Les déterminants de la confiance sont:

-l’attitude et le comportement du soignant

-l’information fournie

L’attitude et le comportement du soignant :

Le forward guidance permet au soignant de limiter l’incertitude, tout en renforçant la relation de confiance, dans la mesure ou il s’applique à remplir ses engagements.

Les marques de fiabilité, d’intégrité, d’authenticité favorise l’établissement du lien de confiance.

L’information délivrée au patient :

« la confiance est impossible si l'information est nulle, elle est inutile si l'information est parfaite et totale ».

L’information du patient est :

- une obligation légale

- une obligation déontologique

- Souvent l’expression d’un besoin exprimé par le patient

- Parfois un élément du processus de guérison (acouphène)

Elle représente une condition d'adhésion, de consentement et de participation des patients au processus de soins. Le consentement du patient constitue, du fait de l'information qu'elle nécessite de délivrer, un moyen de réduire l'asymétrie informationnelle entre les partenaires. Cependant, pour que le patient soit en mesure d'exprimer clairement son consentement encore faut-il qu'on lui fournisse les informations nécessaires.

Le consentement est une marque de confiance puisque le patient procède à un acte formel d'autorisation qui à priori reflète une certaine confiance.

Mais en tant que protection juridique du prestataire de soin le consentement peut également être interprété comme une sorte de décharge de responsabilité, et à ce titre, peut créer de la méfiance. Le consentement du patient ne doit pas constituer un acte purement formel.

Réflexions éthiques

L'éthique, un bricolage conceptuelle:

Crise des fondements:

L'éthique est une discipline qui n'a pas su trouvé de fondements solide.

Que ce soit le déontologisme (Kant) ou le conséquentialisme, ou d'autres encore.

Aucune de ces écoles de pensées n'a su éviter les critiques et construire des fondements

solides à l'éthique.

Cette crise des fondements a apportée, avec elle, un certains nombre de théorie composite, qui

utilise le détournement conceptuel pour construire leur propre cohérence.

Cette démarche peut être soutenu par certains penseur comme Dérida qui ne voit dans cette

approche qu'une façon comme une autre de raisonner.

D'autres comme Levis Strauss font la distinction ente le personnage du bricoleur et celui de

l'ingénieur.

Des exemples de théories composites:

Par exemple Ben Mepham propose une matrice éthique qui s'appuye simultanément sur

les 3 grandes théorie économique:

- Déontologisme

- Conséquentialisme

- Théorie de la justice

Cette démarche intervient également à la suite d'une autre forme de bricolage éthique qu'on

appelle le principisme.

D'après Deleuze, le concept est une representation intellectuelle générale et abstraite

La notion de concept joue un rôle majeur dans l'oeuvre de Deleuze, car il s'agit d'un aide

précieuse pour nous éviter l'égarement intellectuelle.

"Nous demandons seulement un peu d'ordre pour nous protéger du chaos."

"C'est pourquoi nous voulons tant nous accrocher à des opinions arrétées."

Le concept joue le rôle de carte et nous protège de la "panique du labyrinthe".

Ces concepts se manifeste parfois par un chagement dans le sens des mots, ou par des

néologismes.

L autonomie:

Le rapport Belmont édité en 1979 est un texte fondateur de la bioéthique. Il établit un

certains nombres règles bioéthiques destinées à être appliquées dans le cadre de la recherche

sur l'Homme.

Le principe d'autonomie:

Les personnes capables d'autonomie doivent être traités comme des agents autonomes,

les personnes avec une autonomie diminuées ont droit à une protection.

Dans ce texte, on distingue deux cas de figure:

- Les personnes à autonomie réduite -> logique de paternalisme, de maternalisme,

et de protection.

- Dautres les personnes autonomes -> logique de respect

Dans la pratique cela implique qu'on cherchera:

- A obtenir le consentement des personnes autonomes

- Exclure les personnes vulnérables de la recherche

Est considéré comme vulnérable par le rapport Belmont:

- Les enfants

- Les malades mentaux dont les personnes séniles

- Les détenus

- Les femmes enceintes

Principisme de Beauchamp et Childress:

- Principe de bienfaisance

- Principe de non-malfaisance

- Principe de justice

- Principe d'autonomie

Dans ce texte, la notion d'autonomie occupe encore une fois une place centrale.

On remarque que ces deux textes sont américains.

Comment ce principe d'autonomie se traduit dans le champ de la clinique?

- On informe le patient sur son état, son pronostic, sur les choix qui s'offre à lui.

- On recherche le consentement du patient

dans ce cadre, le professionnel de santé ne détermine pas à lui seul ce qui est dans l'intérêt

du patient. Refus d'un parternalisme médical.

Le principe d'autonomie a été intégré dans le droit francais à partir des années 2000.

L'autonomie est à la fois:

- Une capacité

- Et un droit

Critique du primat de l'autonomie:

Certains refuse de batir leur éthique sur l'autonomie, et y préfère d'autre valeur comme:

- La vulnérabilité

- Le lien

- Le bien commun...

Levinas, Corinne Peluchon, l'éthique du care,...

Dans l'éthique du care, l'idée de l'Homme comme agent autonome est rejetée au profit d'un

vulnérable. Cette vulnérabilité doit être défendue, afin de laisser l'homme ouvert à l'autre

à sa souffrance, à ses besoins, à sa dépendance. Cette éthique nous invite à une certaine

forme d'empathie.

Redéfinition du concept:

Critique de l'autonomie dans ses effets patiques:

D'un côté, la reconnaissance d'autonomie peut être vécu comme un mouvement

émancipateur par de nombreux groupes sociaux comme:

- les femmes

- la jeunesse

On pense aux droits des femmes, à mai 68, à l'autonomie financière,...

D'un autre côté, la logique d'autonomie peut être instrumentaliser par les institutions.

Sous couvert d'une recherche d'autonomie, l'institution se dédouane de ses responsabilités,

ou bien met en place un outil de contrôle pernicieux.

exemple: A la suite d'un essai, le patient acquiert l'équipement. Pour autant par la suite,

les résultats ne sont pas au rdv, et ce patient souhaiterait rendre ses AA.

L'audioprothésiste refuse de reprendre l'équipement, au prétexte que le patient a pu essayer

l'appareillage pendant un longue période et qu'il aurait du réaliser à ce moment que l'appareil

ne convenait pas.

Pour contrer ces effets négatifs, un certains nombre de modèles ont été devellopé parmi lesquelles

les modèles des décisions partagées dans lequel on reconnait un poids dans la prise de décision à

la fois au professionel de santé et au patient. Aucun des acteurs ne décide à lui seul de la bonne

marche à suivre.

Capacité et droit de l'Homme à décider par lui même et pour lui même.

Entrée du mot "autonome" dans le language courant:

norme du travail

projet de société: rendre un élève autonome

L'autonomie est également concept en philosophie politique

Machiavel: autonomie politique, souveraineté politique

L'autonomie en éthique:

Kant: autonomie de la volonté

Votre volonté n'est pas soumis à des mobiles ou des intérêts particuliers, mais ce suffit à elle même en agissant

conformément aux principes de la raison pure pratique.

En médecine:

autonomie s'oppose à la dépendance.

perte d'autonomie fonctionnelle

L'autonomie au sens éthique signifie la capacité de se donner à soi même une loi, autrement dit le gouvernement de soi.

Cette définition implique que nous sommes libre à un certains nombres d'influence externe, et sommes capables de décider

par nous même.

Cette autonomie est sous la contrainte d'obstacle interne:

- Les pulsions

- L'ignorance

- La faiblesse de la volonté

Et également sous la contrainte d'obstacle externe:

- Liberté de la presse

- L'emprisonnement

John Locke et Stuart Mill devellope l'idée d'un autonomie morale selon laquelle chacun doit être capable de formaliser

sa propre conception du bien. Cela présuppose un certains nombre de capacité, en particulier la capacité de raisonner.

Une personne est capable d'avoir un démarche réflexive sur ses propes motivations et désirs.

L'individu est capable de s'identifier à certains motifs, ou contraire de les rejeter.

Exemple:

Un fumeur qui souhaiterait arreter de fumer n'est pas consideré comme autonome dans cette action.

Car il ne s'identifie pas à cette volonté de fumer, au contraire il souhaiterait arreter mais n'y

arrive pas du fait de sa dépendance. Le fumeur décide de fumer, mais ne s'identifie pas au fait de

fumer. (Dworkin, Frankfurt)

Ces théories suppose que l'individu possède:

- Une conscience de soi

- Une capacité reflexive

- Une forme de cohérence, de rationalité

- Une capacité d'action

- une estime de soi, de ses décisions, et de ses valeurs

et qu'à travers cette discussion, il soit capable de se découvrir et de se définir par lui même.

Autonomie relationnelle:

L'autonomie n'est pas une autarcie mais se construit dans le rapport à autrui, et au monde extèrieur.

Relation qui porte en elle une forme d'ambiguité puisqu'elle pourra être à la fois:

- un moyen d'émancipation

- une forme de dépendance

Autonomie globale (Fabrice Gzil):

- Autonomie morale

- Autonomie fonctionnelle

- Autonomie civile

La confiance:

La confiance émerge d'une double origine:

- émotionnelle

- rationnelle

Elle tire sa source sucessivement entre le pari rationnel et le saut irrationnel.

Cette ambiguité est reflété dans l'étymelogie du mot:

- Foi, fidélité, confidence

- Crédit, connaissance

Le saut irrationnel:

Il s'agit du fondement non cognitif de la confiance, elle implique un abandon assez radical

à l'autre.

Cette confiance se refuse à chercher à étendre son savoir au dela de la base qui la construite.

Elle ne se justifie pas, elle ne s'explique pas.

George Simmel:

"Celui qui sait tout n'a pas besoin de la confiance, et celui qui ne sait rien ne peut pas faire confiance."

Le revers de cette confiance aveugle est la trahison. La confiance non cognitive est à la fois extrement

efficace dans capacité à facilité les rapports sociaux, et également extremêment risquée.

La confiance cognitive ou rationnelle:

La confiance rationnelle est un pari raisonnable. Certains diront qu'une confiance rationnelle n'est pas

de la confiance.

Je fais confiance car j'ai des garanties que la personne en qui j'ai confiance est digne de confiance.

Je fais confiance car j'ai des raisons de croire que il est dans l'intérêt de cette

personne d'être digne de confiance. George ardin parle d'intérêts encapsulés.

Dans la confiance cognitive émerge une forme de coopération.

Le revers de cette forme de confiance est la déception

La bioéthique moderne s'appuye sur la confiance, mais plus spécifiquement sur la confiance rationnelle.

Critère de la confiance épistémique:

- La légitimité issue du messagé:

- issue de la réputation de la personne qui porte la connaissance

- issue de l'autorité de la personne qui porte la connaissance

Malheuresement la vérité n'a pas de lien direct avec la vertu

- La légitimité issue du message:

- issue du formalisme du contenu (Alain de Roissiere): équation vs anniecdote

- issue de son apparente neutralité

- La légitimité issue du contexte:

- Biais de confirmation

- Biais d'interprétation

- La légitimité issue du processus de production de la connaissance:

- Test statistique, wikipedia (anonymisation, sourcing),...

Au final, l'ensemble de ces critères peut être remis en question. Ce qui réduit

l'écart entre confiance non cognitive et confiance rationelle.

L'éthique chez l'animal:

https://www.youtube.com/watch?v=kfe5mCHepo8

La recherche de comportements moraux chez l'animal se penche principalement sur

le sens de l'équité à travers les comportements de partage de nourriture.

Deux approches principales:

- La totalité de la nourriture est donné à un seul animal, et on observe les

comportements de partages de cet animal avec ses congénaires.

- La nourriture est partagé inéquitablement entre 2 animaux par l'expérimentateur

et on observe les réactions animales à cette situation d'inéquité.

Expérience de De Waal et Brosnan:

l'expérience des deux capucins

- En échange d'un caillou, le singe recoit de la nourriture.

- Dans un cas, le singe recoit un succulent raisin, dans l'autre le singe recoit

une part de concombre.

video: https://www.youtube.com/watch?v=meiU6TxysCg

Rejet de la nourriture de la part du capuccin qui recoit du concombre.

Interprétation possible:

Face à une situation d'injustice, le capucin désavantagé proteste, ce qui implique

la présence d'un sens moral chez l'animal en tous les cas chez le capucin.

--> anthropomorhisme: projeter les motivations et les émotions humaines sur

l'animal.

Interprétation alternative:

Réaction de jalousie ou d'envie.

Contrairement au sentiment d'injustice, la jalousie est un sentiment égoïste qui

s'intégre assez facilement dans la théorie de l'évolution.

Le souci d'équité implique des comportements prosociaux.

Les comportements prosociaux regroupent l'ensemble des comportements de souci de l'autre. C'est une intention volontaire

pratiquée sans attente de contrepartie. Il vise à aider, soutenir, réconforter,

c'est-à-dire d'apporter un avantage, améliorer le bien-être physique,

social ou psychologique de l'autre. Il s'agit souvent d'une réponse positive

à la souffrance émotionnelle d'autrui, qui passe par l'empathie, puis le don,

le partage et la coopération.

Les comportements prosociaux peuvent être pratiqués même si ceux-ci vont à l'encontre

de nos intérêts personnels, ce qui pose de nombreux problème lorsqu'on les place dans

de la cadre interprétatif de la biologie évolutionnaire.

En biologie de l'évolution, la valeur sélective d'un comportement à savoir sa capacité

à augmenter le nombre de descendants d'un individu font la perennité de ce comportement

à l'échelle de l'espèce. Dis autrement les comportement à valeur sélective négative

ont tendance à disparaitre au profit des comportements à valeur selective positif.

A première vue, il existe donc un paradoxe entre la présence de comportement prosociaux

chez l'Homme, et la thoérie de l'évolution.

Explications possibles pour intégrer les comportements prosociaux à la théorie de l'évolution:

- Présence d'avantages cachés

Par sélection de parentèle:

La sélection de parentelle prétend que la clé de l'évolution n'est pas la

préservation de l'individu mais du gêne. Dis autrement, la sélection naturelle

favorise les comportements qui améliore les chances de survie d'individus

génétiquement proches

exemples: le mauvais gout des larves de certains insectes. Cette caractéristiques

n'empeche pas l'individu de se faire dévorer mais protéges ses "frères" et "soeurs".

La sélection de parentèle permet d'expliquer la sélection de caractéristiques couteuses

lorsque celle-ci favorise les individus proches génétiquement.

Les comportements prosociaux ne rentre pas systématiquement dans cette catégorie

puisqu'il concerne souvent des individus étrangers génétiquement l'un de l'autre.

Il est même parfois considérer comme immoral de favoriser sa famille, ce que l'on appelle

le népotisme.

Les avantages sélectifs liés aux réseaux de coopération: La réputation

La possession d'un sens moral favorise l'intégration de l'individu moral à des réseaux

de coopération qui sont particulièrement important pour la survie dans les sociétés

de chasseurs ceuilleurs.

exemples: Une personne qui tient ses promesses sera plus facilement intégrés à un

réseau de coopération qu'une personne peu fiable.

Si l'on s'intéresse d'avantage au comportement du singe favorisé. On constate qu'il

est complêtement indifférent au sort de son congénaire.

Il ne manisfeste pas de réaction d'aversion à une situation avantageuse qui est extremement

courante chez l'Homme.

A l'heure actuelle, aucune étude n'a reussi à mettre en évidence de manière de telle

comportement chez l'animal.

La réaction du capucin lésé pourrait également être la conséquence d'une attente décue.

Dans ce cas, la présence d'un congénère avantagé n'a pas d'influence à cette réaction

L'hypothèse des attentes décues peut être évalué avec le protocole suivant:

En échange d'un caillou, on dépose un raisin à la vue du capucin mais hors de

sa portée. On lui donne par contre du concombre

L'expérience a donné des résultats similaires à l'expérience initiale. Ce qui tend

à valider l'hypothèse des attentes décues.

Variabilités individuelles:

L'expérience des capucins ne fonctionne que chez les capucins femelles. Les capucins

males mangent leur concombre sans rechigner.

Certains individus au lieu de rejeter le concombre en consomme au contraire d'avantage.

Des expériences similaires ont été réailsé dans d'autres espèces animale, particulièrement

chez les primates. Et les résultats sont assez variable d'une espèce à l'autre.

Mais également à l'intérieur d'une même espèce, certaines communautés semblerait

montrer des comportements d'équité alors que d'autre non.

Expérience de Melis et al:

De la nourriture est placé sur un plateau, pour l'atteindre le chimpanzé doit être

aidé par l'un de ses congénaires.

Lorsque la nourriture est placé à part égale de part et d'autre du plateau. La coopération

est efficace et chaque chimpanzé consomme sa part.

Lorsque la nourriture est placé au centre, la coopération est moins efficace voir

inexistante et 96% des cas le chimpanzé dominant ne partage pas la nourriture.

Alors que l'on teste des individus avec des code génétique proche, par exemple

Mère et progéniture.

Chez les enfants, on observe un choix de rééquilibrage de l'équité de 75% des cas

des l'âge de 3 ans. Chez le chimpanzé, ce choix est fait dans 4% des cas seulement.

Le don de nourriture est extremement rare chez le chimpanzé.

"On a jamais vu de chien faire un échange juste et délibéré d'un os avec un autre chien"

Adam Smith, La richesse des nations

La présence d'un comportement d'équité chez l'animal sont inconsistente, et les tailles d'effet sont faible par rapport au comportement humain.

Par contre les comportements prosociaux ou coopératif sont extremement fréquent dans le monde animal.

L'hypothèse naturaliste:

L'hypothèse naturaliste est l'hypothèse selon laquelle nous serions prédisposé à la naissance

à acquérir des comportements moraux.

Cette hypothèse ne nient pas le role de la culture, de l'éducation, des expériences de vie dans

la construction psychologique de chaque individu.

A l'inverse l'hypothèse culturaliste défend l'idée selon laquelle les comportements moraux ne

sont issues que de l'nevironnement dans lequel l'individu grandit. Environnement qui englobe

la culture, l'éducation,...

1-Précocité

L'âge d'apparition des comportements moraux sont une preuve en faveur de l'hypothèse

naturaliste.

Des l'age de 3 ans, les enfants sont capable de justice proportionnelle, dit autrement de

récompenser plus ce qui travaille le plus.

Des l'âge de 12 mois, les enfants sont capable de réagir à des répartitions inégales présentées

à travers un spectacle de marionnettes.

Des l'age de 6-7 mois, les nouveaux nés prefèrent interagir avec une marionnette qui en aide

une autre plutot qu'une marionnette qui en embêtent une autre.

2-Régularité

Montaigne vs Rousseau

"Ici on vit de chair humaine; là c'est office de piété de tuer son père en certain âge;

ailleurs les péres ordonnent des enfants encore au ventre des mères, ceux qu'ils veulent être nourris et conservés, et ceux qu'ils veulent être abandonnés et tués"

Montaigne, les essais

"O Montaigne! Sois sincère et vrai, si un philosophe peut l'être, et dis moi s'il est quelque pays sur la Terre où ce soit un crime de garder sa foi, d'être clément, bienfaisant, génreux; où l'homme de bien soit méprisable, et le perfide honoré"

Rousseau

Dans les sociétés traditionnelles de chasseur ceuilleur, on retrouve le principe de justice

proportionnelle qui partage le butin de la chasse en fonction du mérite.

3-Génétique

la base génétique de la psychopathie

les études de jumeaux qui montrent une tendance similaire d'individus génétiquement proches

à avoir des opnions politiques similaires.

4-Distinction entre normes

On est capable de faire la distinction entre des norme conventionnelles et des normes morales.

Si vous racontez à un enfant que la maitresse lui a dit qu'il avait le droit d'aller à l'école

en pyjama. Il y a de forte chance qu'il soit d'accord pour le faire.

Si vous racontez à un enfant que la maitresse lui a dit qu'il avait le droit de frapper ses

camarades. Il y a de fortes chances qu'il s'oppose à vous.

La théorie culturaliste ne donne pas à la norme morale un statut particulier. Il s'agit d'une

norme sociale comme une autre.

En d'autres termes, il est difficille d'expliquer ces distinctions entre normes

conventionnelles et normes morales dans le formalisme culturaliste.

Il existe des modèles de simulation dans lesquelles le caractère morale d'un individu favorise

sa capacité de reproduction. Ce sont des arguments en faveur du théorie évolutionniste de la

morale.

les critères suivants du jugement morale:

- Rapidité

- Automatisme

- Spécificité

- Et le caractère inconscient

permettent d'inscrire la morale dans un théorie modulaire de la cognition.

Les philosophes écossais ont dévellopé l'idée d'organe morale dès le XVIII siècle.

Même si il est souvent possible d'avancer des raisons à nos jugements moraux. Elles ne sont

pour la plupart que des justifications à posteriori d'un comportement inné.

Le modèle intuitionniste de la morale (Jonathan Haidt)

La morale à travers l’hypothèse naturaliste :

Dans l'hypothèse naturaliste, le sens moral est issue d'un algorithme mental.

Cette algorithme mental peut être envisagé comme un modèle entrée-sortie:

- En entrée, un dilemme morale

- En sortie,un jugement morale

L'algorithme moral ne constitue pas à lui seul l'ensemble de nos processus mentaux.

Il exite une multitude d'autres alogrithmes comme:

- celui qui guide notre satiété

- celui qui nous permet de communiquer

- ...

Nos comportements sont la synthèse de ces différents algorithmes. Et il est tout à fait

possible que certains d'entre eux entrent en contradiction.

Par exemple, l'algo de la faim va vous pousser à reprendre du nutella, alors que l'algo de

la séduction vous incitera à ne pas retourner à la cuisine pour pouvoir rentrer dans votre

maillot de bain cet été.

L'algo de la morale peut lui aussi entrer en contradiction avec d'autres processus décisionnelsParfois, sa sortie n'est pas selectionné, ce qui explique que tous nos comportements ne sont

pas moraux.

l'algo de la morale a également la particularité de pouvoir intégrer des informations sur le

monde. Ces informations vont influer le résultat en sortie.

Par exemple:

- 80% des américains pensent que les personnes pauvres le sont parcequ'elles sont paresseuses

- 20 % des européens pensent la même chose

les européens donnent deux fois plus d'argent aux ouvres de charités que les américains.

Au final, le comportement moral peut diverger d'un individu à l'autre soit:

- parcequ'il ne possède pas les mêmes croyances, et/ou informations sur le monde

- parcequ'il ne donne pas le même poids à leur algo morale

On constate donc que l'hypothèse naturaliste permet à la fois d'expliquer certains aspect

universaliste de la morale, mais également des aspects relativistes

L'universalisme morale considère la morale comme universelle. C'est à dire dans sa forme la

plus radical indentique chez chaque individu, quelque soit sa culture, son éducation,...

Le relativisme morale considère que la morale dépend de critères environnementaux. Dans sa

forme la plus radical, elle stipule que la morale n'est qu'une construction sociale. Elle

est souvent associée à l'hypothèse culturaliste.

La morale a pour particularité de nous faire adopter des comportements couteux pour nous-même

mais bénéfique à l'autre.

exemple: achat d'une tablette de chocolat équitable, beaucoup plus chère que la tablette

classique et pas vraiment meilleure.

Or les comportements couteux ne peuvent pas être transmis et propager dans la théorie de

l'évolution. Comment donc soutenir l'hypothèse naturaliste malgré cela ?

Le coût d'un comportement moral pourrait être compensé par des bénéfices cachés

La sélection de groupe culturelle:

L'adoption d'un comportement morale serait couteuse pour l'individu, mais bénéfique pour le

groupe. La morale permettrait de vivre en société de manière pacifique, par exemple.

Ce qui favoriserait la survie du groupe.

Le néodarwinisme a intégré la sélection de groupe au processus de sélection naturelle.

Sélection naturelle qui est dans le darwinisme un processus essentiellement individuel.

Il est cependant aujourd'hui admis que la sélection de groupe n'existe pas. Plus précisément,

elle n'existe pas dans sa définition non-culturelle. A savoir la transmission d'un trait

génétique défavorable à l'individu mais favorable au groupe.

La raison pour laquelle un telle sélection ne peut existée est lié au faite que l'apparation

d'un gêne égoiste dans le groupe suffirait à faire disparaitre le gêne altruiste.

Il existe néanmoins une autre forme de sélection de groupe, la sélection de groupe culturelle.

Dans ce cas, le trait altruiste n'est pas transmis génétiquement mais par le biais de la

culture.

Cette hypothèse implique une morale du sacrifice aux bénéfices du groupe. Mais cette effet

ne semble pas retrouvé dans les faits, en tous cas pas de manière aussi marqué qu'attendu.

Exemple: 50% des soldats américains seraient prêt a dénoncer leur frères d'armes si il

commetait des exactions contre des civils.

Réciprocité:

Le comportement morale apporterait des bénéfices cachés, non pas au groupe mais à l'individu

directement. Un tel comportement augmenterait les chances de l'individu à se faire choisir

comme partenaire de coopération.

Si l'on considère le sens du gout comme un compas alimentaire capable de nous guider dans un

univers alimentaire parfois dangereux.

Le sens moral serait par analogie une carte utile pour nous orienter dans un univers social

sélectif.

Théorie continuiste:

Dans cette théorie, la morale ne véhicule pas d'avantage sélectif particulier. Elle n'est qu'

un artefact d'autres processus mentaux comme la colère, l'empathie,...

Et ce sont sur ces processus mentaux que portent la sélection naturelle.

C'est une hypothèse qui a été dévellopé initialement par Darwin lui-même,et défendu aujourd'hui

par des scientifiques Johnatan Hayght, ou Dewalle.

Cette théorie a neanmoins du mal à expliquer le fait que l'on peut dans de nombreuse situation

ressentir de l'empathie sans pour autant y associer un jugement morale.

- Homme poignardé dans la rue

- Homme se tranchant le diogt par accident avec un couteau

Et on peut faire la même remarque pour d'autres émotions, comme le dégout, ou la colère,...

Sélection de parentèle:

Certains chercheurs, à l'opposé de toute les explications que nous avons vu précédement, pense

que la morale ne présente aucun bénéfice caché.

Les comportements moraux se seraient propagés par sélection de parentèle. Une parentèle est un groupe

d'individu proche. La famille peut être considérée comme une parentèle.

Dans des sociétés constitués de petit groupe d'individu génétiquement proche, la transmission de

comportements moraux peut s'envisager sans faire intervenir de bénéfices cachés.

Cette théorie implique que l'Homme est vécu suffisament longtemps dans des groupes de petites tailles,

ce qui lui aurait permis d'intéger les comportements moraux à son code génétique.

Néanmoins cette hypothèse n'est pas évidente.

De plus, le fait de favoriser ses proches aux détriments d'autres personnes est considéré comme

un comportement immorale, c'est ce que l'on apelle le népotisme.

Un des caractéristiques de la morale est son caractère impartiale

L'ensemble de ces théories peuvent explorés à l'aide:

- De simulation mathématique.

- D'études sur les comportements humains

La distinction entre les explications ultimes et proximales permet d'associer:

- Une logique égoiste au niveau évolutionnaire

- Une logique altruiste au niveau individuel

Ce qui explique pourquoi pour la plupart d'entre nous, les comportements moraux relève

d'avantage de l'intuition que du calcul cynique entre couts et opportunités.